

# ROCA-FORTIS AU FIL DU TEMPS



## **ROCHEFORT avant l'histoire, il y a 11 000 ans**

Les travaux du TGV ont mis à jour, au niveau de la grange des Merveilles située dans la commune de Rochefort, des traces d'habitat datées de plus de 11000 ans, cela faisait plus de 50 ans que les scientifiques n'avaient pas découvert, dans la région, des traces de vie humaines aussi anciennes. Côté historique les connaissances actuelles sur la vie à Rochefort débutent à l'époque de Charlemagne, le premier grand personnage à s'intéresser à notre village sera Guillaume d'orange.

Les gens de l'époque, ne portaient pas de nom de famille, pour les différencier on leur donnait des pseudonymes, Guillaume en aura plusieurs, Guillaume de Toulouse, Guillaume le grand, Guillaume au courb-nez, (*il aura le nez coupé par l'épée d'un Sarrazin dans un combat singulier sous les remparts de Rome*) et enfin St Guillem, il sera le fondateur de St Guillem le désert, monastère où il finira sa vie après avoir reçu la tonsure de moine.

La mémoire de ce personnage mythique, fondateur de Notre Dame de Rochefort sera perpétuée par les troubadours qui en feront une chanson de geste, « *le cycle de Guillaume d'Orange* » (*tout comme Rolland, autre compagnon de Charlemagne, avec la chanson de Rolland*) L'histoire de Rochefort côtoie aussi la grande histoire !!!

Ce document est une publication de recherches effectuées par Georges Mathon, il n'a pas la prétention d'être un document définitif. Il fera l'objet de mises à jours régulières.

# Déclinaisons du nom de Rochefort



Blason des Comtes de Toulouse,  
premiers Seigneurs de Roca-fortis



Sceau de Philippe le Bel,  
il nommera un seigneur particulier à Roca-Fortis

## *Origine dictionnaire topographique Germer Durand, 1868*

*ROCA-FORTIS apparaît pour la première fois, dans le cartulaire de Franquevaux en 1169, c'est la première déclinaison du nom d'un lieu fortifié, devenu aujourd'hui : ROCHEFORT DU GARD.*

- *Roca-Fortis, 1169 (cartulaire de Franquevaux).*
- *B., prior Rupis-Fortis, 1292 (Ménard I, preuves page 117, colonne 1)*
- *Castrum de Rupe-Forti, 1312 (archives communales de Valliguère)*
- *Terra et baronia Ruppis-Fortis, 1329 (archives communales de Valliguère.)*
- *Locus de Ruppe-Forti, 1384 (dénombrement de la sénéchaussée.)*
- *Rochefort, 1551 (archives départementales du Gard C. 1331)*
- *Le prieuré de Roquefort, 1620 (insinuations ecclésiastique du diocèse d'Uzès)*
- *La communauté de Rochefort, 1633 (archives départementales du gard C. 1296)*
- *La communauté de Rochefort, 1736 (archives départementales du gard. C. 1307)*
- *Podium-Raynaudi ; Pech-Reynaud ; Notre-Dame-de-Grâce ; Notre-Dame de Roque-Vermeille (Dom Chantelau, Historia monasterii Beatæ-Mariæ de Rupe Forti)*



blason original de Rochefort

- Les armoiries de la commune de Rochefort sont :  
d'azur, à une bande losangée d'or et de gueules.

- Rochefort du Gard, 1890, (Afin d'éviter toute confusion dans la transmission des dépêches télégraphiques dans la commune avec les autres localités portant le nom de Rochefort, le conseil est d'avis : d'ajouter au nom de Rochefort le dénominateur de « du Gard » en sorte que la dénomination officielle de la commune serait Rochefort du Gard)

La commune détient une copie officielle du document original signé par le Président de la République « Carnot », le 17 juillet 1891, confirmant la dénomination de **ROCHEFORT DU GARD**.

# Histoire de Rochefort des origines à la révolution

Avant le Xe siècle, représentons-nous la vie locale comme essentiellement centrée sur un grand domaine (*approximativement le canton de Villeneuve*) *canto* et la *villæ* (*probablement Tavel*), survivances socio-économiques d'importance. Ce monde rural est menacé par la mise en place de la seigneurie. Au cours des siècles qui suivent la romanité, et cela jusqu'à la révolution, la terre et les habitants de Roca-Fortis auront une tutelle seigneuriale de plus en plus présente.

Le but de ce chapitre et de vous présenter l'évolution de la pression du droit seigneurial, qui au début, s'il reste lointain et discret, deviendra au fil des siècles de plus en plus présent et contraignant.

Au début de l'histoire de Rochefort, point de seigneurs locaux, seulement un souverain régional, le pouvoir local après les invasions barbares sera détenu par les religieux qui progressivement seront écartés du pouvoir dit temporel. Les détails de la mise en place du pouvoir, (*droit régalien*) de la période Romaine aux comtes de Toulouse reste, pour l'heure, une énigme.

Une partie de l'énigme est résolue, en 585, Nicétius duc d'Auvergne, reçoit en charge le commandement du pays d'Uzès, cette région était précédemment sous contrôle du préfet ou duc de Marseille ou de Provence.

**Le Fief :** On entend par ce mot tout héritage que l'on tient à foi et hommage : on entend aussi la terre d'un Seigneur, ou l'étendue du Fief dont relèvent d'autres Fiefs et Censives. Il est appelé Fief, à *fide*, car dans la première institution la foi ou la fidélité étoit la seule condition de l'investiture et la seule obligation que le Seigneur imposait à son Vassal.

Originellement les Fiefs n'étoient que des concessions à vie : depuis qu'ils sont devenus héréditaires, les Coutumes pour indemniser les Seigneurs, ont établi en leur faveur des droits utiles, outre les droits honorables. Les droits honorables de Seigneurs de Fief, sont la foi et hommage, l'aveu et le dénombrement. Les droits utiles sont le relief & le droit de retrait féodal, le droit de quint et requint, le droit de commise, le droit d'empêcher le démembrement de Fief, d'empêcher la prescription de la féodalité ; le droit d'indemnité sur les gens de mainmorte, le privilège sur le Fief du Vassal pour les profits échus, le droit d'avoir colombier à pied et à boulines.

**Ouverture de Fief.** L'ouverture de Fief a lieu ;

1° - quand il y a mutation de Vassal, et que le nouveau possesseur n'a pas encore été investi par le Seigneur ;

2° - lorsque le Vassal n'a pas été reçu en foi par le nouveau Seigneur ;

3° - quand le Seigneur de Fief n'a point d'homme, c'est-à-dire, quand l'Acquéreur d'un Fief, à quelque titre que ce soit, ne fait point la foi et hommage, à compter du jour de son acquisition ; en ce cas le Fief est ouvert, et le Seigneur peut saisir le Fief et faire les fruits siens.

**Démembrement & division de Fief :** Il a lieu quand le Vassal vend des dépendances de son Fief sans retenir aucun droit Seigneurial, ni aucune supériorité sur la chose aliénée, ou lorsqu'il remet à ses Vassaux qui possèdent les arrière-Fiefs, ou à ceux qui possèdent des Censives dans sa mouvance, le droit qu'il a sur eux ; ou qu'il leur permet de les posséder en franc-alleu : or, c'est un des droits du Seigneur dominant d'empêcher un Vassal de faire un tel démembrement du Fief, parce qu'il n'auroit plus d'homme qui lui put faire la foi des choses ainsi démembrées. Le Seigneur peut pareillement empêcher le Vassal de diviser son Fief, en sorte que d'un il en fasse plusieurs, à moins qu'il ne conserve la foi entière, et quelque droit Seigneurial sur ce qu'il aliène.

# Les seigneurs de l'Uzège

Pépin le Bref reconquit la Septimanie en 759. Uzès, était alors la plus petite capitale (Uzège) de la Septimanie. Le territoire du futur Rochefort était compris dans l'uzège

**Bernard de Septimanie**, (802-844), comte de Barcelone, duc de Septimanie, Bernard épousera la princesse Dhuoda à Aix la Chapelle en 824, Bernard de Septimanie était le fils de Guillaume (Guillem) de Toulouse, compagnon de Charlemagne au même titre que Roland, fondateur de St Guillem le désert et aussi de nombreux édifices religieux dédiés à Marie, exemple Notre Dame de Grâce de Rochefort du Gard.

Guillem, compagnon de Charlemagne est le héros du « *Charroi de Nîmes* » inspiré d'une chanson de geste, cette Chanson dont l'héroïne est la cité de Nîmes. Au Moyen Age, elle était aussi célèbre que la Chanson de Roland. Les universités dans le monde continuent à l'étudier... mais les gardois l'ont oubliée.

## La Princesse Dhuoda

Vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, dans les premières années du règne de Charles le Chauve, vivait à Uzès une princesse exilée dans cette ville par son mari. C'était Dhuoda, femme de Bernard, comte de Barcelone, duc de Septimanie. Pour être plus libre dans ses intrigues, il avait éloigné de lui Dhuoda son épouse sur le point d'être mère pour la seconde fois, lui prescrivant de se rendre à Uzès, la plus petite des capitales de Septimanie, et d'y demeurer à l'avenir sous la surveillance de l'évêque Elefant.

Tristement résignée, l'infortunée princesse depuis longtemps fiée sur les sentiments d'un mari si peu fidèle pour qui néanmoins, elle avait une affection pleine de déférence, avait quitté Narbonne et pris la route d'Uzès. Ce fut dans cette ville qu'elle accoucha d'un fils le 22 Mars 841. Heureuse de cette seconde maternité elle dépêcha vers Bernard alors en Aquitaine avec son fils aîné Guillaume, un courrier porteur d'un message affectueux.



Dhuoda

En réponse, Bernard, brutalement, ordonna qu'on lui amenât l'enfant sans attendre qu'il fût baptisé, lui seul voulant présider au choix de son nom. Il chargea l'évêque Elefant, sa créature, de le lui conduire.

Pour vaincre la tristesse de son exil et ne pas laisser inemployée toute cette tendresse maternelle dont son cœur débordait, elle entreprit de rédiger un traité d'éducation destiné à son fils aîné, Guillaume, le jeune seigneur de quinze ans dont elle était si fière et qui se trouvait avec son père à Cour du roi Charles.

C'est le célèbre Manuel de Dhuoda, premier livre d'éducation connu de l'histoire.

**Sunifred** succédera en 844 à Bernard dans le duché de Septimanie sous le titre de marquis de Gothie. Les marquis de Gothie successeurs de Sunifred gouvernèrent jusqu'en 865 la Septimanie.

## Sunifred nommé marquis de Gothie à la place de Bernard. (844)

Le marquis Sunifred était alors, à ce qu'on prétend, gouverneur de la Septimanie sous le titre de marquis de Gothie, ce qui est assez vraisemblable. Il devait avoir déjà succédé par conséquent dans ce gouvernement, au duc Bernard, et en avait été peut-être pourvu depuis la révolte de ce seigneur contre Charles le Chauve, ou du moins depuis sa mort qui arriva avant le mois de Juillet de la même année. Nous croions que Sunifred est le même que le comte d'Urgel de ce nom qui vivoit en 819 et qui ne paroît pas différent de Sunifred fils du comte Borrel, à qui Louis le Débonnaire donna en 829 le lieu de Fontcouverte dans la Septimanie. Nous croions que c'est de ce Sunifred que les comtes héréditaires de Barcelonne tirent leur origine, et qu'il étoit proche parent et de la famille de Bernard duc de Septimanie.

Rochefort appartiendra successivement à plusieurs familles, la maison de Rouergue et ensuite les Comtes de Toulouse.

**Guillaume IV**, devient Comte de Toulouse en 1061. Fils de Pons III, bien que le comté ne soit pas héréditaire, il succédera à son père. En 1066, suite à l'extinction de la maison de Rouergue, il prend possession du diocèse d'Uzès qui comprend la terre, qui deviendra plus tard, la seigneurie de

Rochefort. Une preuve existe sur cette possession, sa donation au monastère de St André, du droit de pêche sur l'étang et terres attenantes. Nous recueillerons plus de détails sur la confirmation de cette même donation faite par son frère qui lui succèdera en 1088. Cette donation se limite à l'usufruit, (*la confirmation de cette donation à chaque génération des comtes de Toulouse nous le confirme*) le comté conserve tous ses droits et le titre de comte devenant héréditaire à partir de Raymond IV, le comté deviendra la propriété de ses seigneurs.

**Raymond IV** (1042-1105) fils de Pons III, comte de Toulouse 1088-1105, Il succède à son frère, Guillaume IV décédé en 1088 et devient Comte de Toulouse. Il s'est marié avec sa cousine qui était fille du Comte de Provence qui s'appelait Bertrand. Il était batailleur comme beaucoup de seigneurs. On pense qu'il a refusé de se battre contre les Normands, et pour le punir le pape Grégoire VII l'a excommunié, c'est à dire qu'il lui a interdit de recevoir la communion dans toutes les églises. Parti en croisade pour se racheter, il meurt en 1105 au siège de Tripoli après avoir légué ses états de Palestine à son neveu, Guillaume-Jourdain.

Par la charte de 1088, Raymond IV, (*comte de Toulouse de 1088 à 1105*) confirme la donation que son frère Guillaume IV (comte de Toulouse de 1061 à 1088) a faite au monastère de Saint André, elle porte, entr'autres choses, sur les limites des terres données aux religieux, et sur leurs droits de pêche dans l'étang :

*« Et ex illa roca (aquileria), usque ad ripam stagni de Privaderiis ; et per medium ipsius stagni transeundo, terminantur ultra ad caput de nemore de Manica.  
In toto autem illo stagno dono et laudo Deo et Sancto Andreæ piscare cum duabus naviculis ipsius monasterii, et cum duabus naviculis de Angulis ; et quicumque homines ibi piscaverint, in omnibus septimanis omnium annorum, in unaquaque die, quam magis voluerint, omnes pisces captos ibi a piscatoribus habeant in perpetuum. »*

Les historiens, Germer-Durand et Dom Chantelou, nous précisent que le nom de Privaderiis cité dans cette donation et bien celui de l'étang. A cette époque, il n'était pas découpé administrativement. (*en 1712, les experts déclarent qu'ils n'ont trouvé aucune limite, l'acte de plantement des bornes, entre Pujaut et Rochefort, fut passé à Saint Anthelme, le 13 Avril 1737*). Privaderiis, ce nom latin pourrait être d'origine Gallo-romaine, et bien sur, ce n'est qu'une hypothèse, celui de la grande propriété Gallo-romaine qui couvrait le territoire actuel des localités, Pujaut, Saze, Rochefort, Tavel... Quand un père Mariste de Notre Dame, dans un livre écrit en 1861, nous donne cette indication « *l'ancien village, appelé probablement Privaderia, le nom de l'étang* », il tire là, une conclusion qui n'engage que lui.

Ce livre nous donne quelques détails intéressants, mais sa foi prend trop souvent le pas sur une rigueur d'historien, de plus sa documentation reste approximative.

Voici deux exemples, dans la même page il nous écrit :

« *en 1075, Raymond II donna de vastes propriétés...* ». Raymond II vivait entre 861 et 923 et à cette époque le comte de Toulouse était Guillaume IV, plus loin :

« *en 1088 par Raymond III, le même qui, en partant pour la première fois aux croisades...* ». Il s'agit là de Raymond IV, frère et successeur de Guillaume IV, comte de Toulouse de 1088 à 1105 !!!

### **Le mariage mystique de Raymond (*Ramoun*) de Saint-Gilles, comte de Toulouse avec la cathédrale de Nîmes.**

L'établissement de la vie commune et régulière du chapitre de Nîmes, sous la règle de saint Augustin, avait nécessité l'agrandissement de l'Eglise. Le cloître et ses dépendances, y compris la demeure épiscopale, occupaient un vaste espace. Plusieurs oratoires ou petits sanctuaires particuliers furent confondus et réunis dans le vaisseau agrandi de l'Eglise nouvelle, qui conserva encore, ainsi qu'il fut constaté au XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs arceaux de construction romaine et, des mosaïques décorées de feuillages et d'oiseaux.

La nouvelle église était à peine achevée que le pape Urbain II, venu en France pour y prêcher la croisade au concile de Clermont, s'arrêta dans l'ancienne cité romaine et dans notre église pour sacrer solennellement son évêque élu. Une gloire plus grande encore était réservée à notre église, au 5 juillet suivant.

Le Souverain Pontife vient y tenir un concile en 1096, et procéder à la majestueuse cérémonie de la consécration du temple nouveau.

Le concile, en présence duquel eut lieu cette fonction papale, comptait dans son sein sept cardinaux,



douze archevêques, dont quatre primats, et quatre-vingts évêques ou abbés mitrés.



Dans le cours de cette imposante cérémonie et lorsque, selon l'usage, le pontife consécrateur, assis à la porte de la basilique, demanda quels étaient les biens et les revenus assignés à la nouvelle église pour y garantir la perpétuité du service divin, le comte de Toulouse, le fameux Raymond de St-Gilles, chef des croisés, se présenta et, entre les mains du pontife, investit l'Eglise de Nîmes, comme sa fiancée, par le bail de l'anneau, des domaines qu'il lui concédait pour sa dot.

L'Eglise de Nîmes n'oublia jamais cette alliance contractée au pied des autels par le gage symbolique de l'anneau nuptial. Une inscription, dont nous parlerons plus tard, consacra son souvenir et sa reconnaissance.

L'Eglise de Nîmes, à dater de ce moment, prend dans ses actes extérieurs les armes de son époux. Son chapitre porte, comme les comtes de Toulouse, des gueules à la croix d'or vidée, cléchée, et pommetée; c'était l'insigne des croisades, l'étendard que Raymond de Saint-Gilles avait arboré de ses mains sur les murs d'Ascalon.

Nous ne parlerons pas des actes du concile de Nîmes; il nous suffit de dire que l'on y termina plusieurs différends, qu'on y confirma les canons publiés dans le concile de Clermont, notamment en ce qui touchait l'excommunication encourue par ceux qui contractent mariage au mépris de liens antérieurs, allusion aux censures encourues par le roi Philippe, on y réfute l'opinion que les moines, réputés morts au monde, ne peuvent remplir le ministère sacerdotal.

#### **Raymond IV de St Gilles**

A partir de 1088, suit de très près les questions rhodaniennes, comme le prouve ses passages à Saint-Gilles, à Nîmes, à Avignon, ainsi que ses diplômes en faveur des abbayes de Psalmodi, de Saint André d'Avignon, de Saint Gilles, de Saint Victor de Marseille, auprès desquelles il espère sans doute trouver d'utiles appuis. Mais, pas plus que son fils aîné Bertrand, il n'arrive à fixer les grandes lignes d'une action continue, tous deux se laissent en effet entraîner successivement dans la croisade orientale à laquelle ils consacrent la plus grande partie de leurs forces et de leurs revenus, et ils meurent en Palestine à quelques années de distance, Raymond en 1105, Bertrand vers 1112.

*NOTA : En 1096, il est tenu un concile à Nîmes, le Pape Urbain II, retournant à Rome, après la célébration du Concile de Clermont, assembla un autre Concile à Nîmes, dont on nous a donné depuis vingt canons.*

*Note aux lecteurs du « Batelier de Notre-Dame de Rochefort », l'évènement de Nîmes décrit est réel, c'est le concile de 1096, mais ce n'est qu'un roman, pas un document historique, il est tout de même intéressant, avec une excellente description de la vie à Rochefort au XIe siècle. Ce livre est vendu par l'association l'Aïgo I Font*

**Bertrand**, (1066-1112), comte de Toulouse de 1105 à 1112, fils de Raymond IV, comte de Toulouse et duc de Septimanie et marquis de Provence, comte de Rouergue, comte de Quercy, comte de Nîmes, comte d'Albi et comte du Gévaudan 1105-1112, comte de Tripoli 1109-1112. Bertrand laisse le comté de Toulouse à son frère Alphonse-Jourdain lors de son départ en croisade.

**Alphonse 1er Jourdain**, (1103-1148) Comte de Toulouse de 1112 à 1148, Fils de Raymond IV et Elvire de Castille. On l'appela Alphonse en mémoire du roi de Castille son aïeul, et Jourdain car il reçut le baptême dans les eaux du fleuve Jourdain.

*(Alphonse Jourdain a succédé à Bertrand sur le comté de Toulouse. Alphonse Jourdain fut aussi comte de Saint-Gilles. A sa mort Alphonse II fut rapidement remplacé par Raymond V (1148-1194). Alphonse Jourdain qui était le fils de Raymond IV de Saint -Gilles voulut reconquérir le comté de Tripoli sur Guillaume II (1137-1152), son neveu, petit-fils de Bertrand, demi-frère d'Alphonse. Alphonse trouva la mort en 1148 à Césarée du Liban lors de la deuxième Croisade (1147-1149) .)*

**Raymond V**, (1134 - 1194) Comte de Toulouse de 1148 à 1194. Fils d'Alphonse-Jourdain, il épousa Constance, sur ordre du roi de France Louis VII. C'est sous Raymond V, en 1169, que l'on voit apparaître pour la première fois le nom de Roca-Fortis dans le cartulaire de Franquevaux

**Raymond VI**, (1156-1222) Comte de Toulouse de 1194 à 1222. Fils de Raymond V et de Constance, dit Le Vieux. Il épousa en troisième noce Jeanne, soeur de Richard Coeur de Lion, veuve de Guillaume II Roi de Sicile.

### **Donation des Comtes Raymond V et VI**

En l'année 1171, Raymond V céda aux habitants de Rochefort l'étang de la localité, moyennant la somme une fois payée de cinq cents sous Raymundens (*habui de vobis quingenta Raymundenses*) et un cens annuel de douze deniers pour chaque bateau. Les comtes de Toulouse exerçaient à cette époque les droits régaliens.

Raymond VI, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence et seigneur de Rochefort, fils de la reine Constance, ratifia l'acte de son père par une charte de 1198. L'acte de confirmation contient en même temps, en faveur des habitants, la donation de tout ce que ses prédécesseurs avaient possédé dans le territoire, La redevance nouvelle, imposée à raison de cette seconde concession, s'éleva à onze livres melgoriennes, trois muids d'avoine et deux lièvres.

Raymond VII succéda à Raymond VI, et conclut avec le roi saint Louis et le pape un traité de paix, en date du mois d'avril 1228. Le comte de Toulouse abandonna au roi de France tous ses domaines de la rive droite du Rhône. L'acte fut cimenté par l'alliance de Jeanne, fille de Raymond, avec Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis.

### **La traduction du texte de la Donation** (*un exemplaire en latin se trouve à la Mairie*)

Au nom de Notre Seigneur Jésus Christ, l'an de son incarnation mil cent nonante huit (1198), moi, Raymond par la grâce de Dieu, Duc de Narbonne, Comte de Toulouse, Marquis de Provence, fils de la reine Constance. Pour moi, pour mes successeurs je concède à perpétuité et par cette charte j'octroie à vous tous prud'hommes, cultivateurs, habitants présents ou futurs de Rochefort et à tous vos successeurs, savoir :

Tout ce que mes prédécesseurs ont tenu et possédé et tout pour avoir, tenir et posséder dans le territoire de Rochefort, constituant en terrains cultivés ou incultes, en forêts et pâturages et enfin toutes mes possessions de quelque nature qu'elles soient ou puissent être.

Je vous donne pareillement, l'étang entier de Rochefort avec toutes ses dépendances, comme le seigneur, mon père, vous l'a déjà donné et octroyé plus formellement et avec plus de plénitude.

A la condition que vous donnerez à moi ou à mes représentants pour chaque barque, quelle qu'elle soit douze deniers melgoriens, et pour les autres donations l'étang excepté, vous me donnerez à moi ou à mes délégués, à titre de redevance, toutes les années onze livres melgoriennes, trois muids d'avoine et deux lièvres pour la Noël.

Et pour toutes ces choses, j'ai eu et reçu de vous, dix sols, neuf deniers des nouveaux.

Pour que cette donation demeure ferme et stable entre vous et les vôtres, à perpétuité, nous ordonnons que la présente charte soit confirmée par notre sceau.

Et moi, A. de Nove, juge et chancelier de Monseigneur Raimond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne Comte de Toulouse, Marquis de Provence, j'ai signé par ordre du dit Seigneur Comte et scellé la présente, extraite de l'original et j'y ai apposé mon seing.

Seigneur Jésus-Christ, mettez mes voies sous votre garde, afin que je ne pêche pas par ma langue. Jésus-Christ, mettez mes voies sous votre garde, afin que je ne pêche pas par ma langue.

**Raymond VII**, (1197-1249) Comte de Toulouse de 1222 à 1249, fils de Raymond VI, fut marié à 14 ans à Sancie, soeur de Pierre Roi d'Aragon. Durant son règne, en 1229, il dut subir l'inquisition contre les Cathares.

Les comtes de Toulouse possédèrent Rochefort jusqu'en 1228. A cette époque, Raimond VII accepta la paix que la reine Blanche lui offrit par l'entremise du Comte de Champagne, et cette partie du Languedoc fut réunie au domaine royal par le traité de Paris.

## Le traité de Paris



Le 12 avril 1229, Raymond VII signa un traité à Paris par lequel il perdait la moitié de son héritage, céda au Roi en pleine propriété les quatre vicomtés Trencavel, le Duché de Narbonne et le Marquisat de Provence.

Le Roi lui laissait en usufruit un Comté de Toulouse (*réduit aux dimensions d'un diocèse et amputé de Mirepoix*), l'Agenais, le Rouergue, l'albigeois en deçà du Tarn et le Quercy (*sauf Cahors*). Ses héritiers étaient exclus de la succession à l'exception de sa fille Jeanne qui épouserait un des frères de Louis IX. Si celle-ci décédait sans enfant, le "Comté" reviendrait directement à la Couronne.

De plus, la plupart de ses forteresses étaient démantelées, il devait entretenir des garnisons royales dans celles qui restaient (*dont Toulouse*) durant dix ans et payer une indemnité de 27000 marcs d'argent sur quatre ans.

Raymond VII tenta bien quelque fois encore de se révolter mais sans succès hélas.

Il ne put empêcher le mariage de sa fille Jeanne avec Alphonse, frère de Louis IX et futur comte de Poitiers en 1241.

Après Montségur, il obtint (*enfin !*) la levée de son excommunication et reprit en main le gouvernement de son "Comté" redevenant très partiellement indépendant.

Il multiplia les démarches pour se remarier et tenter d'avoir un héritier mâle, espérant ainsi pouvoir briser le traité de Paris, mais sans succès.

N'ayant protégé les cathares que dans le sens où leur cause se confondait avec celle de l'indépendance occitane, il coopéra alors avec l'église et était sur le point de rejoindre la 7<sup>ème</sup> Croisade quand il mourut le 27 septembre 1249.

Cette date marque la fin de l'Etat occitan car Blanche de Castille prit possession au nom de Jeanne de Toulouse, sa belle fille, du Comté sans qu'aucune opposition ne se fasse entendre.



# Trois rois furent seigneurs de Rochefort

## - Louis IX ou Saint Louis



Cette époque fut une ère de bonheur et de prospérité pour les habitants.

La reconnaissance ou hommage rendu à la date de 1261 au roi Saint Louis alors seigneur de Rochefort de la part des habitants, énumérait les diverses redevances dont ils étaient tenus envers le roi, savoir :

onze livres melgoriennes (valent chacune 1F50), deux lièvres, trois muids d'avoine, une charge de bois (3 quintaux) pour chaque habitant ayant bête à bat, 12H10 sols tournois d'albergue, 12 deniers melgoriens pour chaque bateau de pêche de l'étang et une livre de poivre à Pâques, le tout payable annuellement.<sup>(1)</sup>

*(1) Cet hommage fut renouvelé en 1339. Il fut dit que le seigneur recevrait cent dix salmées de terre à l'étang en cas de dessèchement, qu'il aurait le droit du 20<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> dans l'autre*

Rappel, en 1198, Raymond VI donnait aux habitants de Rochefort, à perpétuité, toute la partie de l'étang voisine de leur village, avec des terres environnantes, notamment les vastes forêts qui appartiennent encore aujourd'hui à la commune ; donation qui frustrait l'abbaye de Saint-André et le monastère de Notre-Dame de la possession de plusieurs terres, et de leur droit de pêche dans cette partie de l'étang.

Les Bénédictins réclamèrent, et firent valoir les chartes antérieures ; mais les consuls de Rochefort, s'appuyant sur l'acte de Raymond VI, refusèrent de rendre les propriétés et défendirent aux moines de ne prendre aucun poisson dans les eaux de la localité. Deux papes intervinrent en cette circonstance, pour protéger les droits lésés des religieux ; ce fut en vain. Justice ne fut faite que quand le pays passa sous la domination de Louis IX.

C'est en 1229 que Raymond VII fit cession à la France de tous les domaines du comté de Toulouse situés sur la rive droite du Rhône. Alors l'abbé de Saint-André profita des circonstances pour terminer la dispute. Il recourut à l'arbitrage de Pierre de Alhies, sénéchal pour le roi de Beaucaire et de Nîmes.

Pierre de Alhies, ayant examiné mûrement l'affaire la termina par sentence du 28 février 1238 Les limites des terres appartenant au monastère furent reconnues et fixées définitivement, telles que les religieux les avaient toujours réclamées. Quant au droit de pêche, il fut statué d'une part, que les habitants du village pourraient prendre du poisson dans la partie de leurs eaux possédées par Saint-André, mais à la condition que les Bénédictins jouiraient trois fois l'an pendant le carême, de la levée entière des filets, aux jours de leur choix, et à trois différentes semaines. D'autre part, les moines furent autorisés à avoir perpétuellement une barque et à pêcher dans tout l'étang de Rochefort, et de plus, quand il se desséchait, à faire paître leurs troupeaux dans leurs terres, jusqu'aux limites assignées à l'abbaye.

Louis IX était devenu le seigneur du pays, à la place des comtes de Toulouse ; dès lors le village de Rochefort eut ses lieutenants et ses notaires royaux.

Dans ce jugement, le roi Louis IX, maintient l'essentiel de la donation du comte de Toulouse, ce dernier a donc forcé le destin en mettant fin à une injustice qui attribuait tous les revenus fonciers à une poignée de religieux célibataires, au détriment de familles avec femmes et enfants.

- **Louis IX** a porté un coup terrible à la féodalité : 1° en supprimant le droit de guerres privées ; 2° en plaçant près des seigneurs, qui siégeaient dans les tribunaux, des hommes de loi ou légistes, très versés dans la connaissance des anciennes lois romaines. C'est des légistes que sortira plus tard la magistrature française.

## - **Philippe III le Hardi,**

né à Poissy, 1245-1285

Roi de France de 1270 à 1285, fils et successeur de St Louis.

Pendant son règne, les communes si florissantes sous Philippe Auguste s'affaiblirent beaucoup; leur affaiblissement fut le résultat de la politique de Louis IX, qui avait vu dans l'indépendance des communes une menace pour l'unité du royaume et qui, fort habilement, les avait transformées en villes royales.

Les villes royales étaient étroitement surveillées par le roi ; bien des libertés leur avaient été retirées; elles n'avaient même plus le droit de nommer librement leur maire : elles étaient autorisées à en choisir quatre parmi lesquels le roi désignait son candidat. Or, ce maire, ainsi élu, avait l'obligation de venir chaque année à Paris rendre compte au roi de son administration financière. Ainsi au nom de l'unité nationale, les communes allaient disparaître et, avec elles, les fortes idées de droit et de liberté.



Philippe le Hardi

## - **Philippe IV le Bel,**

Roi de France de 1285 à 1314



Philippe le Bel

C'est sous ce roi que le Pape Clément V, ancien archevêque de Bordeaux, s'établit à Avignon en 1309, ses successeurs y resteront jusqu'en 1376. Philippe le Bel qui est toujours à cours d'argent, va tenter un procès en sorcellerie aux templiers. Le 10 octobre 1307, tous les Templiers du royaume sont arrêtés, Jacques de Molay, le grand maître de l'ordre y compris. Leurs biens et leurs livres de comptes sont confisqués.

**C'est la que commence une suite d'accidents et de morts brutales des têtes couronnées du trône de France, ce sera la malédiction des Templiers.**

*Lorsqu'il monte sur le bûcher, le grand maître des Templiers, Jacques de Molay, lance, le 19 mars 1314 : « Clément, juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours, devant le tribunal du souverain juge ». Quarante jours plus tard, le pape Clément V meurt, et le 29 novembre 1314, Philippe IV le Bel meurt à son tour.*

A sa mort le roi laisse trois fils adultes en parfaite santé. Ses trois fils se succèdent sur le trône. Quand le dernier des frères meurt, la loi Salique qui lui a permis de monter sur le trône interdit à ses filles de lui succéder. L'héritier le plus proche est le dernier petit-fils vivant de Philippe le Bel, fils d'Isabelle et ce petit fils est Edouard III le roi d'Angleterre ! Les pairs de France préfèrent donner la couronne à la branche cadette des Valois, c'est-à-dire au cousin plutôt qu'au neveu... Edouard d'Angleterre maintiendra ses prétentions à la couronne de France ce sera le début de la guerre de cent ans.



Tour Philippe le Bel, Villeneuve

# Les Seigneurs de Rochefort.

(le droit Régalien)

## Droits régaliens

A l'origine, les droits régaliens (*iura regalia*) étaient l'ensemble des droits et biens appartenant au roi et formant la base matérielle de sa puissance. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> S, les distinctions établies lors de la querelle des investitures et le développement des notions politico-juridiques précisèrent leur portée.

En 1111, ils comprenaient les duchés, comtés et villes, les Ateliers monétaires, Douanes et Marchés, les places fortes d'Empire et les bailliages impériaux (*Bailli impérial*).

Dans un sens plus restreint, ils sont définis en 1122, comme des droits temporels que l'empereur donnait en fief (*par remise du sceptre lors de la cérémonie d'investiture*) aux dignitaires ecclésiastiques canoniquement élus. Ainsi, les évêques et les principaux abbés devenaient ses vassaux, ce qui leur permettait de prendre rang parmi les princes d'Empire (*Principautés*) et les détenteurs de la Seigneurie territoriale.

Par achat ou par usurpation, des princes et des villes devinrent au cours du Moyen Age les véritables propriétaires de droits et revenus régaliens qui leur avaient été d'abord seulement remis en fief (*à titre précaire*). Les droits comtaux, les bailliages impériaux, les régales des mines, du sel, des monnaies et des péages furent particulièrement importants pour la formation des seigneuries territoriales.

En 1295, Philippe le Bel donne la baronnie de Rochefort à :

- **Gérard de Lunel**, en échange de la moitié de la baronnie de Lunel où se trouvait Aigues-Mortes, ce dernier l'avait hérité de son père, Giraud Amic IV, décédé l'année précédente, il n'avait pas vingt ans, il décèdera en 1298, son frère lui succèdera.

« *Présentation du père de Gérard de Lunel et Giraud Amic V, Giraud Amic IV (1208-1263) Seigneurs de Châteauneuf et il avait par moitié la baronnie de Lunel, où se trouvait le port d'Aiguesmortes. Il avait épousé Thérèse Gaucelin d'Uzès, fille de Raimond V de Sabran, seigneur pour 1/4 d'Uzès et de Guillemette de Lunel, Giraud Amic IV décèdera en 1263.* »

## Légende de St Gérard de Lunel.

En 1295, Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis, voulut agrandir le port d'Aigues-Mortes. Or la baronnie de Lunel s'étendait jusqu'à la mer, et touchait aux murailles d'Aigues-Mortes. Le roi de France proposa au baron de Lunel de lui céder ses possessions, offrant d'autres terres en échange. La proposition fut acceptée, et le seigneur de Lunel reçut en compensation la baronnie de Rochefort, créée à cette occasion, avec plusieurs villages et châteaux en dépendant. Le contrat passé, en 1295, par l'intermédiaire du sénéchal de Beaucaire.

Le baron de Lunel, au nom de qui cet acte fut signé, était un jeune seigneur de vingt ans, nom moins remarquable par sa sainteté que par sa naissance. Il convient de le présenter aux pèlerins de Rochefort comme l'un de leurs plus illustres devanciers et de leurs plus beaux modèles. C'est saint Gérard de Lunel.

Ce dernier-né à Lunel, et héritier de la baronnie de ce nom à la mort de son oncle maternel. Rempli de l'esprit de Dieu dès sa plus tendre enfance, sans cesse appliqué à l'oraison et fidèle à l'attrait de la grâce, il croissait chaque jour en vertu aussi bien qu'en âge, il avait un frère, nommé Efrénaud, non moins pieux que lui. Ils s'aimaient tendrement l'un l'autre, et ils s'animaient réciproquement au bien et à la perfection.

Devenu baron de Rochefort, Gérard ne tarda pas à venir se fixer dans sa nouvelle demeure. Mais, loin de se laisser éblouir par les richesses et les honneurs, il parut plus que jamais détaché de la terre et fervent dans le service de Dieu. La prière faisait ses délices. La vertu, et par-dessus tout la chasteté, était toute son ambition. Il mettait cette belle et délicate vertu sous la sauvegarde de l'humilité, la confiant à la plus humble et à la plus pure des vierges.

Aussi Gérard s'estimait-il heureux de posséder sur ses terres, tout près de son habitation, un sanctuaire spécialement dédié à la divine Mère, et célèbre par les miracles qu'elle y opérait depuis des siècles. Que de fois il gravit le Mont sacré, et vint se mêler à la foule agenouillée aux pieds de Notre-Dame, faisant force prière et oraisons, si bien que les gens qui entendaient ses gémissements et dévotes lamentations,

en étaient tout ravis. Se dépouillant de ses bijoux, il travaillait de ses propres mains à en décorer l'autel de Marie ; car il aimait la benoîte Vierge comme un enfantelet aime sa mère. Souvent, pour trouver la solitude dont il faisait ses délices, il s'échappait seul ou avec son frère, et s'enfuyait vers ce lieu désert, et y restait de longues heures prosterné contre le pavé.

Gérard avait été reçu, dès l'âge de six ans, dans la confrérie des Pénitents blancs, établie par saint François d'Assise lui-même, lors de son passage à Lunel an 1214. Dans leur primitive institution, les membres de cette dévote association étaient des tierçaires franciscains. Notre jeune saint avait revêtu, non seulement l'habit, mais encore le véritable esprit de Pénitents. Chaque jour, il mortifiait son corps, et, se privant lui-même, usait de ses biens pour répandre les aumônes. Il songeait même sérieusement à quitter le monde, à embrasser les plus rudes austérités, et à faire le voyage de la Terre Sainte. Il communiqua ses desseins au pieux Efficénaud, qui, loin de les désapprouver, s'engagea à suivre partout son bien aimé frère.

.Un jour donc, les deux héros chrétiens, après s'être recommandés à Notre Dame la Brune, quittèrent secrètement le château de Rochefort. Pleins de confiance en Dieu et dans sa sainte Mère, ils s'en allèrent jusqu'auprès d'un pont d'une construction remarquable. On croit que c'est le fameux pont du Gard, à trois lieues environ de Rochefort. Deux cavités profondes se trouvaient au pied même du pont. Ils y établirent leur séjour, s'y livrèrent à la prière, aux exercices de la pénitence, et ne sortirent plus que pour mendier leur pain de porte en porte ou assister aux offices de l'Eglise.

Mais voici que des pluies abondantes amenèrent une inondation extraordinaire. Les deux solitaires virent les eaux arriver jusqu'au seuil de leurs cavernes, d'où il leur fut impossible de sortir pendant plusieurs jours. Manquant de provisions, ils allaient périr de faim, mais leur confiance demeura ferme. Ils invoquèrent Marie, et furent miraculeusement secourus. De l'entrée de leurs demeures ils aperçurent deux serpents, qui nageaient sur le courant du fleuve, se dirigeant vers les grottes, et ayant chacun un pain dans la gueule. Arrivés à quelque distance, ils se séparèrent ; l'un s'approcha de Gérard, l'autre d'Efficénaud, et ils leur donnèrent ce qu'ils portaient. Les solitaires reçurent en bénissant Dieu cette nourriture miraculeuse.

Les eaux étant enfin rentrées dans leur lit ordinaire, nos jeunes saints, venus au bourg voisin, racontèrent au curé le prodige opéré en leur faveur. Ils avaient voulu rendre gloire à Dieu ; mais le bruit du miracle se répandit rapidement et fit connaître leur sainteté. On accourut en foule pour les visiter, et pour implorer le secours de leurs prières.

Gérard, rempli d'humilité et de confusion, résolut de se dérober pour toujours à ce concours de peuple, en exécutant son dessein de visiter le tombeau du Sauveur et tous les lieux saints de Palestine. Il partit donc, accompagné d'Efficénaud, s'embarqua pour l'Italie, vint à Rome prier sur la tombe des Apôtres et devant les reliques des martyrs.

Ayant satisfait sa dévotion dans la ville éternelle, il prit la route de la Terre sainte. Mais le pieux jeune homme était mûr pour le ciel. Obligé par la maladie de s'arrêter à Monté-Santo, non loin d'Ancône, il y mourut plein de mérites devant Dieu, et à peine âgé de vingt-cinq ans. A sa mort les cloches de Monté-Santo s'ébranlèrent d'elles-mêmes, et sonnèrent durant plusieurs heures.

De grands miracles se sont fait sur son tombeau, et on a élevé en son honneur une magnifique église, dans laquelle sont conservées et honorées ses précieuses reliques.

Saint Gérard de Lunel devait avoir sa place dans les annales de Notre Dame de Rochefort. C'est une des figures les plus radieuses et les plus douces qui aient paru autrefois sur la sainte montagne.



### La vérité sur Gérard de Lunel sur Internet

Cette histoire commence dans une bouquinerie nîmoise en 1989. Couvert par la poussière j'y découvre, dans une caisse, un livre sur Notre-dame de Rochefort écrit en 1910 par le Chanoine Petitalot, alors supérieur des Chapelains du Sanctuaire.

Après une première lecture j'y remarque des renseignements intéressants, mais la plume de cet écrivain me semble plus guidée par sa motivation religieuse que par une rigueur d'historien.

Par la suite je trouve d'autres récits d'historiens de renom, Dom Vaissette, Mège et un historien local que tous les rochefortais connaissent, André Laget. Quelques faits se recoupent mais...

En l'an 2000 à l'ouverture de mon site, je me borne donc à publier quatre récits différents et complémentaires, sans commentaires, et avec cet avertissement aux lecteurs :

« *Les auteurs des articles sont seuls responsables de leurs écrits.* »

En l'année 2002 je décide de reprendre la présentation de mes pages et de les illustrer pour rajeunir un peu l'ensemble du site. Parti à la recherche de gravures, tableaux, blasons sur internet qu'elle est ma stupeur de voir arriver sur mon écran des dizaines de pages, en plusieurs langues, qui citent St Gérard de Lunel. (*Baron de Rochefort*)

Je suis bien obligé de faire mon mea-culpa, Petitalot a bien décrit la vérité, Gérard de Lunel a été canonisé en 1742, il est bien le Saint patron d'une église de Monté-Santo en Italie, et il figure sur le calendrier officiel de l'église catholique parmi les saints du 24 mai. Plusieurs sources nomment Gérard de Lunel, Seigneur de Rochefort,

- Celle du Chanoine Petitalot, « *Notre Dame de Rochefort du Gard* » 1910, Librairie Catholique Emmanuel Vitte

- La vie de St Gérard de Lunel imprimée à Montpellier en 1838 écrite en grande partie d'après un manuscrit italien et les actes du Saint reconnus authentiques par les Bollandistes.

- Sanctuaire de Notre-Dame, Son histoire, son couvent, écrit par les Frères Maristes en 1861

- Un autre preuve trouvé dans un registre de mariage, son neveu, Giraud Amic VI, sera désigné comme « Seigneur de Rochefort » dans un document daté de 1347, c'est un acte de mariage de sa fille avec le Seigneur de St Victor (*la Coste*). Giraud Amic V.

Bien sur sa filiation avec la famille de Lunel ne fait aucun doute les archives parlent, dans de nombreux documents de généalogie sur les familles nobles on retrouve Gérard de Lunel. (*Mormons, Vatican et généalogistes des familles nobles*).

L'historien Alexandre Mège qui, en 1840, met en doute l'existence de Gérard de Lunel n'a visiblement pas eu les moyens que se sont donnés les Mormons, de plus, il n'a pas eu accès aux archives du procès en canonisation de St Gérard.

Son travail reste tout de même respectable, le temps avait couvert les faits d'un manteau de poussière et Il n'a pas connu ce tremblement de terre que subit notre planète et qui propulse tout le savoir dans toutes les directions.

Ce tremblement de terre c'est la toile Internet...

- **Giraud Amic V**, succède à son frère Gérard de Lunel, il épouse Roseline d'Agout Pontevès en 1300, il décèdera en 1319.

Titres : Seigneur du Thor, Coseigneur de Robion, Coseigneur de Châteauneuf, Seigneur et Baron de Rochefort.

Ce seigneur de Rochefort fut une calamité par les vexations dont il accablait les habitants de Rochefort et tous ses autres vassaux qu'il leur prenait tout jusqu'à leur lit.

En 1307, le 9 Juin, Gérard Amic V signa un acte où il était accordé dit et ordonné aux consuls, manants et habitants du dit Rochefort que si l'étang dudit lieu se mettait à sec, il serait payé par les dits consuls et habitants au dit seigneur baron, la 7eme partie des fruits provenant des terres desséchées.

- **Giraud Amic VI**, succède à son père, seigneur du Thor, épousera en 1341 Margueritte Adhémar de Monteil.

Pas de descendance connue pour ce couple.

Titres : Seigneur du Thor, Seigneur et Baron de Rochefort.

En 1361, le seigneur de Rochefort est Capitaine de la tour de Villeneuve, à ce titre il reçoit le roi Jean qui rend visite au Pape, alors en Avignon en 1362 et en 1363.

C'est le roi Jean qui confirmera à Gérard d'Amic VI par lettres patentes du mois de Janvier 1362, l'échange du roi Philippe le Bel, avec son aïeul, Gérard Amic V.

En 1365 Bertrand Duguesclin stationnera à Villeneuve avec une armée de 30 000 soldats.

Aux seigneurs de Amici succèdent comme propriétaires de la terre de Rochefort les :

- **Raimond de Laudun**, décès en 1398 - Titre : Seigneur de Montfaucon - Union avec Des Baux Catherine en 1381, il recevra la baronnie de Rochefort de son grand père paternel.

son fils

- **Des BAUX Guillaume De LAUDUN**, titre : Seigneur de Rochefort - Union en 1400 avec De Roquefeuil Catherine, cette dernière est la fille et héritière de la veuve de Jean Roquefeuil « *la dame de Montfrin* »

nous retrouvons son fils dans certains actes

**Catherine de Rochefort**, probablement leur fille, sera Abesse du Couvent de Saint-Sauveur-de-la-Font en 1430, établi alors à Nîmes à l'emplacement du Temple de Diane à coté de la Fontaine de Nîmes

- **Albaron de Laudun des Baux**, seigneur de Sérignan, et Montfrin. La baronnie de Rochefort et de Montfrin auront le même seigneur.

Il aura une fille

- **Clémence de Laudun des Baux Albaron**, dame de Montfrin, Lers et Rochefort, vivant en 1463, laquelle épousa :

- **Guillaume Allemand**, Gorgias, seigneur de Mevillon, en Dauphiné.

Guillaume et Clémence auront deux enfants,

- **Louis Allemand** et Jacques Allemand. Louis fit un dénombrement au roi, le 10 février 1480, et nomma pour son procureur Jean de Lacroix. Il inséra dans cette pièce les lettres patentes que lui avait accordées le roi Louis XI.

Le 25 octobre 1480, Louis prêta hommage et serment de fidélité entre les mains de Monseigneur le chancelier pour les baronnies de Montfrin et de Rochefort. Les lettres patentes de Charles VIII, données a Evreux, le 22 mars 1484, firent mention de cet hommage.

« *Je, Louis de Albaron, dit Allemand, chevalier, seigneur* » de Lers et des baronnies de Montfrin et de Rochefort, jure sur les saints Évangiles sur lesquels je tiens mes mains, que de cette heure en avant et jusqu'au dernier jour de moire, serai loyal à notre seigneur le roi Charles el à ses successeurs rois de France, et que jamais à mon escient ne ferai en conseil aide ou en faute, par quoi il perde la vie ou aucun membre, ou prenne aucune lésion, injure, contumélie ou déshonneur, ou qu'il perde aucunes seigneuries que de présent a, ou par avant possédait, ou après possédera. Et si je sais, ouis quelqu'un que veuille faire aucune de ces choses ou autres contre lui, de mon pouvoir donnerai empêchement ; et si ne puis donner empêchement, le plus tôt que pourrai je lui ferai savoir, et le mieux que pourrai lui donnerai secours et aide. Et si advient que justement, ou par cas de fortune, il perdit aucune chose qu'il a de présent ou ses successeurs rois de France auraient pour le temps à venir, à le recouvrer lui aiderai de mon pouvoir, et icelle recouvrée semblablement lui aiderai à la conserver et tenir. Et si je sais que veuille aucun injustement offendre, si j'en suis généralement ou spécialement requis, tout le meineur secours, aides et conforts que je pourrai lui donnerai. Et s'il advient que en secret aucune chose m'eût été manifestée ou dite, sans licence à aucun ne les dirai, ni aussi ne ferai, si ce n'est par lesquels lesdits secrets puissent être retenus. Et s'il me demande conseil, je lui donnerai le meilleur et le plus expédient que pourrai. Ne jamais de ma personne sciemment ne ferai chose qui soit à la sienne ou des siens injure ou contumélie. Ainsi Dieu me veuille aider et ses saints.»

Le 25 avril 1485, Louis donna procuration à M. Simonet, chevalier notaire de Roquemaure, pour remettre son dénombrement, lequel fut remis le dernier du même mois. Cette pièce trahit assez bien l'orgueil des anciens seigneurs qui voulaient toujours rehausser leur puissance en exagérant leurs titres, ou même en s'arrogeant ceux qu'ils n'avaient pas. En voici un extrait :



« Louis d'Albaron seigneur de Lers, du château, ville et forteresse de Rochefort avec ses dépendances ;

*Du château et ville de Tavel, avec la moitié de la juridiction;*

*De la ville et château d'Estézargues et juridiction entière ;*

*Du château et tour de Valliguières, avec la moitié de la juridiction ;*

*Du château et ville de St Hilaire d'Ozilhan, et juridiction entière;*

*La moitié du péage de Sernhac, et la moitié du port de Remoulins;*

*Du château et ville de Montfrin, avec la haute et basse justice, son port avec ses droits et appartenances.*

*De la tour de Bassargues ;*

*Du château de Meynes et dépendances;*

*Du château de Théziers et Volpellières, avec droit de chasse et des forêts sur tous ces pays. »*

Louis étant mort sans postérité, son frère hérita

- **Jacques Alleman de Laudun de Baux-Albaron**, seigneur de Lers, de Montfrin, de Rochefort, il épousera Marguerite de Clermont,

*(le mariage sera célébré dans la Palais des Papes d'Avignon. Marguerite était la fille de Tristan II, fils aîné de Pons Guilhem, de son mariage avec Catherine d'Amboise, fille de Pierre Seigneur de Chaumont, chambellan des Rois Charles VIII et Louis XII.)*

ils auront quatre enfants,

Clément-Georges d'Albaron, Béatrix-Louise, Catherine et Madeleine.

- **Béatrix-Louise Alleman** de Laudun de Baux Albaron, dame de Lers, Montfrin et Rochefort sera mariée en 1525 avec

- **Bertrand d'Arpajon**, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon

- **Antoine d'Arpajon** leur fils épousa le 31 janvier 1531 Marguerite de Lévi. Il construisit en 1553, le moulin à vent sur la roque du Peyron

Antoine mourut et laissa en bas âge Laurent d'Arpajon.

Le 21 février 1555, Noé Albert, écuyer, seigneur de St Alban, tuteur de Laurent, se rendit au bureau de la sénéchaussée de Beaucaire, pour rendre hommage et prêter serment de fidélité au roi, par devant M. Égrégé personne messire Gaillard de Montcamp, docteur en droit, seigneur de Tresques et juge-mage, lieutenant général en la sénéchaussée de Beaucaire, commissaire députe par le roi et monseigneur le trésorier de France.

« Noé Albert, à genoux, nu-tête, épée et ceinture ôtées, tenant les mains jointes posées dans celles du seigneur le juge-mage commissaire, jura sur la sainte Passion de Dieu, figurée, d'être bon et loyal vassal du roi, de conserver garder et améliorer ses fiefs.

*Laurent, parvenu à l'âge viril, se distingua par la sagesse de ses avis dans un conseil tenu à Avignon, l'an 1561. Il fut nommé par le roi gouverneur d'Orange, ou il ne se plut point; deux mois après, Dampville lui donna pour successeur St-Géran, fils du comte de Guiche. »*

- **Laurent d'Arpajon**, il se maria avec Françoise de Galléans

Episode des guerres de religions - Le baron des Adrets, avait échoué devant les remparts d'Avignon, mais s'était emparé de Saint Laurent des Arbres, où il avait son quartier général. D'un autre côté Jacques de Crussol, surnommé Dacier, occupait Montfrin avec une forte garnison. De ces deux centres, les Huguenots faisaient d'incessantes excursions dans toute la contrée, pillant, brûlant, ravageant les villes et les bourgs. Rochefort fut quelque temps protégé par son seigneur, Laurent d'Arpajon, qui exerçait un commandement important dans les armées catholiques du Midi, et plus tard gouverneur de la ville d'Orange. L'année 1567 fut tout spécialement désastreuse. Les villes d'Aramon, Beaucaire, Nîmes, sont prises; tous les environs sont livrés au pillage. Uzès, Bagnols, Viviers, Saze, Rochefort, Barjac, Montpellier, n'ont pas un meilleur sort; leurs églises sont rasées ou saccagées, les prêtres et autres catholiques sont massacrés. Les années suivantes, à plusieurs reprises, Rochefort fut encore ravagé. Ils furent repoussés par Henri de Montmorency; mais en 1575, les Calvinistes reprirent Rochefort, et obligèrent les habitants à contribuer à l'entretien de la garnison de Montfrin. Après tant d'assauts, l'ancienne église paroissiale et le château de Rochefort n'offraient guère que des ruines; pour en sauver les restes, les habitants invoquèrent la protection du roi et du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc,

Il sera enseveli dans l'église des Célestines d'Avignon, n'ayant pas d'enfants, par testament il lègue la baronnie de Rochefort à son cousin Germain le comte de Suze. Sa mère Marguerite Lévi hérita de la baronnie de Montfrin, elle meurt en l'an 1604, Antoine Cardalhac son neveu hérite, mais là l'histoire de Montfrin poursuit un autre chemin...

**Impositions exceptionnelles de la communauté** durant la période compris entre 1595 à 1688

M. de Suze, seigneur du lieu, ayant besoin d'argent pour le service du roi et pour lui-même, demande à

la communauté d'emprunter pour lui 6000 livres ce qui est fait. L'emprunt n'étant pas suffisant, un nouvel emprunt de 1800 livres est contracté. Les fossés de l'étang ont besoin d'être réparés, la commune emprunte 8000 livres à ce destinées.

La communauté doit contribuer à l'entretien de la campagne de Cornillon, des gendarmes du Sénéchal Perrault, des compagnies du capitaine Lavisclède, du régiment du marquis de Portes. Elle doit payer 340 livres par mois, à la compagnie de Sabran. Le capitaine Lavisclède part pour le siège de Montauban : il requiert la communauté de lui fournir huit bêtes de somme pour porter ses bagages. M. Duallid et ses chevaux léger sont logés à Saint Laurent des Arbres, ils exigent 1000 livres que la communauté emprunte. La garnison de la Bastide de Goudargues a besoin d'argent : M. de Montmorency ordonne à la communauté de contribuer à la fourniture de la somme et permet d'imposer 2000 livres sur les habitants.

Les capitaines Malaval et Genêt, logés à Montfrin ont besoin d'argent, ils chevauchent vers Rochefort poursuivent à la course le bétail qui paît sur les terres le saisissent, et ne le restituent que moyennant 300 livres. La communauté veut se défendre. Elle emprunte 3000 livres aux chartreux pour pourvoir à la garde du lieu.

Les compagnies d'Entraignes et de Lédignan doivent venir loger à Rochefort. Le logement est évité moyennant 4 écus par jour ; ce qui ne les empêche pas de venir malgré leurs promesses et de faire subir aux habitants des violences et de mauvais traitement. Les soldats prennent le bétail et l'emmenent à Beaucaire. On fortifie Castillon, Saint Hippolyte de Montaigne. Rochefort doit payer 300 livres pour les pionniers de Castillon, et fournir un char attelé de 4 bœufs pour les travaux de Saint Hippolyte.

En 1623, on démolit les forts et bastions de Nîmes, ceux d'Uzès, la communauté de Rochefort est chargée d'une partie du travail que l'on fait effectuer avec le produit d'un emprunt de 1100 livres.

Un régiment de Normandie vient loger à Rochefort ; ordre est donné de fournir 51H par jour à l'état major des 6 compagnies du régiment, plus le pain nécessaire aux soldats et 4 sols par jour chacun. On emprunte 750 livres. La cavalerie de la Roque-Massebrun est dans le voisinage ; le maréchal De La Force ordonne de payer 30 livres par jour à la dite cavalerie ; 7 livres par jour aux fantassins de De-Louds ; 4 livres par jour au fort Saint André. On emprunte 4000 livres à ce destinées.

Les soldats du régiment d'Empuis sont logés à Aramon. Ils se livrent à une course de bétail et prennent 1400 bêtes ovines et 19 bovines. M. d'Empuis est bien condamné à payer le dit bétail, mais Mgr De la Beaume, évêque de Viviers, et tuteur du comte de Suze, seigneur de Rochefort, promet de faire arranger l'affaire, qui se termine au détriment des propriétaires du bétail saisi.

Le duc d'Aluyn, frère du comte de Suze, forme en vertu d'un ordre du roi, un régiment composé de 20 compagnies à pied. Le comte de Suze doit commander une compagnie et promet l'exemption du logement de guerre à la communauté, pourvu qu'elle fournisse deux mulets pour porter ses bagages.

#### - François de la Baume et Comte de Suze



Blason de Chevalier du St Esprit attribué à François de la Baume Comte de Suze et de Rochefort

Il recevra le blason de Chevalier du St Esprit le 31 décembre 1581.

Le siège de Montélimar en 1587 - Du 16 Août au 22 Août les troupes catholiques, commandées par le Comte de Suze et Guillaume de Balazuc profitent de l'absence de du Poët pour se faire ouvrir la porte Saint-Martin. Les 400 soldats protestants se réfugient alors dans le château en attendant les secours qui arrivent le 22. Pendant que leurs hommes pillent la ville, Suze et Balazuc se disputent le commandement.

Une attaque combinée entre les troupes réfugiées dans le château et celles de l'extérieur de la ville prend les forces catholiques en étau. Celles-ci se retrouvent bloquées devant la porte Saint-Gaucher et se font massacrer. Le carnage dure plusieurs jours. Blessé mortellement, François de la Baume prononça à sa jument, elle-même blessée, cette phrase devenue légendaire: « *Allons la Grise, allons mourir à Suze* ».

son fils :

- Annet de Labaume, qui devient comte de Suze en 1622.

- Louis François de Labaume, qui épousa Paule Hippolyte de Moustier Merinville, mariage sans enfants.

- Louis François de Labaume, le neveu du ci-dessus.

Le dessèchement de l'étang eut lieu pendant que cette famille possédait la terre de Rochefort.

#### Dessèchement de l'étang de Rochefort

Les travaux de dessèchement de l'étang de Rochefort tiennent, dans la vie des habitants de la

communauté au XVII<sup>e</sup> siècle, une place si considérable tant à cause des travaux même, que des procès qui s'y greffèrent, que nous croyons devoir en parler assez longuement.

L'étang de Rochefort couvrait, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la partie N.E. du territoire, les terrains actuel des quartiers de Cent salmées, Merveilles, Trompe-gueux, Basse merveilles, Villecurde, la Miolonne, la Louviane, la Loyane, l'Etang.

En vertu de la donation de Raimond VI, cet étang appartenait à la communauté, qui en tirait revenu en affermant le droit de pêche dans ses eaux. En 1557, notamment le bail de la pêche des étangs était consenti par Pierre Trenquier pour une année, au prix de 29,10 livres sols avec obligation de délivrer le poisson aux habitants de Rochefort à 3 deniers la livre.

Mais si l'étang était une source de revenus, il était aussi une cause de fréquentes maladies, et l'administration consulaire décida de rechercher les moyens de dessèchement.

En 1586, un ingénieur de Salon-sur-Crau en Provence, Hugues Lepelletier, se charge de mettre l'étang à sec, à condition qu'il profitera du quart des terres découvertes. Il s'associe la même année avec M. Anestay, garde pour le roi de la monnaie à Villeneuve et M. Blachière, commis de la recette de Nîmes, pour le dessèchement des étangs de Rochefort et Pujaut, motivé sur ce « *qu'il est la cause de beaucoup de maladies.* »

Le 5 avril 1599, les habitants de Rochefort représentés par leurs consuls Claude Gervais, Anthoine Thoulouze conseils, Antoine Bonnier particulier auxquels ils ont donné mandats par-devant Salcon notaire du lieu, supplient le comte de Suze baron de Rochefort de les autoriser à dessécher leur étang.

Le seigneur, faisant bon accueil à cette requête donne l'autorisation demandée, dans un acte du 30 Avril 1599 passé en son château de Suze, sous la réserve de 110 salmées de terre à son profit, qui seront fixées après le dessèchement du côté de la bégude blanche, ainsi que d'une albergue de 12 livres.

Hugues Lepelletier se met donc à l'œuvre ; mais meurt peu de temps après avoir commencé les travaux qui pour cela sont suspendus en 1603.

Alors M. Claude de Montconis trésorier en la généralité de Lyon se présente pour continuer les travaux et passe, le 10 Mai 1603, avec les habitants de Rochefort le bail suivant :

#### **Bail à dessécher l'étang de Rochefort** (par les consuls du dit lieu à M. de Montconis)

Etienne Broche, consul de Rochefort, assisté de Jean Gounier, Pierre Michel, conseiller du dit lieu, sire Guillem Jaume et Raymond Trenquier fils à feu Louis, habitants du dit lieu, procureurs de la communauté de Rochefort (*Procuration de Joel Salcon, notaire*)

Concèdent le dessèchement du Lacz ou Estang, à noble Claude de Montconis, conseiller du roi, maître ordinaire de son hôtel, président et trésorier général au bureau de trésoreries générales de France, en la généralité de Lyon aux conditions suivantes :

1<sup>e</sup> Le concessionnaire s'engage à dessécher dans le délai d'un an, moyennant l'abandon à lui fait, d'un tiers (1/3) de la superficie rendue à la culture et d'un tiers du poisson qui sera pêché lors du dessèchement. Les 110 salmées de terre au seigneur comte et baron de Rochefort par transaction passée entre lui et les habitants, seront prélevées sur les deux tiers des terres servant à la communauté.

2<sup>e</sup> M. de Montconis sera tenu de faire toute la canalisation à ses frais l'entretien sera fait par la communauté pour les deux tiers et par M. de Montconis pour un tiers.

3<sup>e</sup> M. de Montconis sera tenu de faire bâtir à ses frais, deux ponts aux endroits où cela sera nécessaire pour les communications

4<sup>e</sup> Il réservera un abreuvoir suffisant au lieu dit le Lauron <sup>(1)</sup> pour abreuver le gros et menu bétail.

5<sup>e</sup> Le pâturage sur les terres desséchées, en commun aux parties, après récoltes faite. Les dommages restant réglés à dire aux prud'hommes.

6<sup>e</sup> Le sieur de Montconis sera tenu de payer toutes les charges tailles et droits seigneuriaux, afférents à son choix.

7<sup>e</sup> Faute par M. de Montconis d'avoir fait le dessèchement dans l'année (*hors de cas de force majeure : peste ou guerre*) les habitants de Rochefort pourront traiter avec toutes autres personnes pour le dessèchement sans que M. de Montconis puisse prétendre à aucune indemnité pour les travaux déjà fait par lui.

8<sup>e</sup> M. de Montconis prendra à sa charge tous les frais et procès qui pourraient venir du fait des hoirs de M. Hugues Pelatier et de Jean (en blanc).

9<sup>e</sup> Les particuliers possédant des parcelles de terre, sur les bords de l'étang, qui sont actuellement submergées, reprendront leur propriété sans être obligés de payer aucune indemnité au sieur de Montconis.

10<sup>e</sup> Le sieur de Montconis aura le droit d'établir des moulins et autres artifices. et de disposer des eaux de l'étang, les habitants se réservant toutefois le droit d'assurer leurs terres.

\* Fait à Pujault dans la maison de noble François de Paneran, capitaine, en sa présence et celle de André Juvenel, noble Angelin Pinette, Me Pierre Raymond, prêtre et vicaire perpétuel de Pujault François

Rigaud et Simon Aubaret, particuliers de Roquemaure.

*Claude Rives, Notaire royal de Pujault, recevant l'acte le 16 mai 1603.*

En vertu de l'article 8 du bail, mais à l'amiable, M. de Montconis se charge de 30 000 livres dues à divers employés en travaux, et il verse une indemnité de 900 livres aux enfants Le Pelletier :

Les travaux sont poussés activement.

En 1604, le sieur Ferraton, fermier de la pêche obtient 200 livres d'indemnité par an pour le dommage que lui cause le dessèchement de l'étang.

En 1606, la communauté de Saze s'engage à payer à M. de Montconis et à la communauté de Rochefort, la somme de 900 livres pour la servitude des eaux.

En 1607, le 7 juillet, M de Montconis donne aux Chartreux de Villeneuve toutes les eaux provenant de l'écoulement des étangs.

En 1608, l'étang est à sec, à peu de chose près. Mais les fossés ne sont pas suffisants pour l'écoulement des eaux. De plus, les travaux n'ont pas dû être soigneusement exécutés, car en 1610, les roubines s'étant comblées, l'étang est inondé et il faut procéder à de nouveaux travaux, non sans négociations entre la communauté et les ouvriers terrassiers restés impayés, d'une part et M. de Montconis d'autre part.

En 1618, de nouvelles réparations doivent être faites aux roubines et aux voûtes, à la suite desquelles les fils Charles et Jean de Montconis, continu des travaux de leur père, sont accusés d'avoir laissé subsister de graves imperfections aux ouvrages de l'étang, contracter des emprunts de 6400 livres et 8000 livres pour payer les dépenses.

Ici, interviennent les consuls et les habitants de Pujaut et les Chartreux de Villeneuve, qui s'occupent, vers la même époque, du dessèchement de l'étang de Pujaut ou l'étang de Jai, dans lequel se déversaient les eaux de Rochefort.

Dès 1612, commence un long et coûteux procès entre les consuls et les habitants de Pujaut, ensemble les chartreux d'une part, et les consuls et habitants de Rochefort d'autre part au sujet des limites entre les deux étangs au lieu appelé le Planas.

M. de Niquet, conseiller «du roi, trésorier de France ordonne le 3 Avril 1612, aux consuls de Tavel, de Pujaut et de Rochefort de se présenter devant lui et M. de Castellan, pour assister au plantement des bornes entre les trois terroirs et celui de M. de Thilloz seigneur de Montézargues. M. de Castellan s'étant porté sur les lieux contentieux, n'ayant pu les mettre d'accord, les aurait sommés de nommer les arbitres, et dans quinzaine être plantées bornes, attendu que les bergers de Tavel et ceux de Rochefort mettaient le bétail trop avant dans les terres.

Le 27 Février 1620, le parlement de Toulouse rend un arrêt qui ordonne d, nommer des experts pour vérifier les dommages que reçoit l'étang de Pujaut par l'écoulement des eaux de celui de Rochefort.

Le 1<sup>er</sup> Mai de la même année, les habitants de Rochefort donnent procurai à leurs consuls pour plantement des bornes au planas.

En 1626, le 19 Novembre, les parties n'ayant pu s'entendre sur le choix des experts, MM. Flory, Gagneau de Beaucaire et Cottié sont nommés d'office, ces trois experts un rapport concluant contre les habitants de Rochefort, à payer 900 livres aux chartreux pour aggravation de servitudes sur leurs terres de l'étang de Pujaut, Four et Valergues, jusqu'au Rhône.

Vers 1635, ils obtiennent d'abord un arrêt condamnant 'La communauté à payer 414 livres de dommages intérêts pour la vidange des eaux ; ils n'en réclament pas mois 12 écus par an, pour l'entretien des ponts et fossés du terroir de Valergues.

Les habitants de Pujaut décident, vers 1663, de construire un canal de dérivation des eaux de Rochefort au quartier du Lauron. Les habitants de Rochefort veulent s'y opposer. Les consuls de Pujaut font saisir leur bétail, et M. Duzot, viguier à Rochefort, poursuit les dits consuls pour le faire restituer. On assigne les consuls de Pujaut à comparaître devant le Sénéchal de Nîmes, le 20 Août 1663, mais le 1<sup>er</sup> Septembre, le parlement de Toulouse rend un arrêt qui défend au sénéchal de Nîmes de connaître plus avant dans l'affaire du plantement des bornes, défend aux habitants de Rochefort de troubler ceux de Pujaut dans la construction du canal de dérivation des eaux de Rochefort au quartier le Lauron.

Dès lors, ce ne sont que requêtes au parlement contre l'entreprise et la continuation du dit canal :

Requête du comte de Suze, le 1<sup>er</sup> Septembre 1663.

Requête des consuls de Rochefort le 6 Septembre 1664.

Requête des habitants de Rochefort le 3 Juin 1667

Les habitants de Pujaut n'en continuent pas moins leurs travaux. En 1667, une chaussée pour arrêter les eaux est élevée qui cause un grand préjudice aux terres de Rochefort.

On essaye une nouvelle fois de planter des bornes et, tandis que les chartreux prétendent en 1669 qu'il y a d'autres limites que le gravier qui sépare les deux étangs, lequel a commencé par une chaussée que

les vagues avaient grossi, les consuls de Pujaut affirment que le terrain revendiqué par Rochefort était couvert par les eaux de Pujaut.

En 1711, les habitants de Rochefort, poussés à bout de patience, partent en foule, un Dimanche et comblent en partie le canal du Lauron.

Alors le parlement de Toulouse rend un nouvel arrêt (14 Février 1711) qui :

1<sup>e</sup> permet aux chartreux et aux consuls de Pujaut, de continuer leur canal du Lauron

2<sup>e</sup> défend aux consuls et habitants de Rochefort de les troubler, à peine de 4000 livres d'amende.

Finalement, on entre dans la voie amiable. Les consuls de Rochefort et de Pujaut, les chartreux, les syndics des deux étangs, acceptent comme arbitres : MM. Marc Antoine de Tache, seigneur de Devetz, Monnier, notaire à Avignon, M. de Chazel ancien procureur du roi.

En 1712, les experts déclarent qu'ils n'ont trouvé aucune limite, et font engager les parties par un acte de bornage sous signature privée, que l'on fit enregistrer « *pour de bonnes raisons.* »

Les consuls de Rochefort n'exécutèrent pas cet acte à la lettre car ils furent assignés par le syndic des contencanciers de l'étang de Pujaut, demandant vers 1735, l'exécution de l'acte de 1712.

Les consuls convoquèrent le conseil pour demander de consulter deux avocats et se pourvoir devant le sénéchal. Il est probable que le conseil ne fut pas favorable, et que, fatigués d'un procès qui avait duré 125 ans, les notables du lieu convinrent de mettre en acte public l'acte de plantement des bornes de 1712.

L'acte fut passé à Saint Anthelme, le 13 Avril 1737.

### **La peste de 1629**

Vers le mois de Juillet 1629, la peste fit son apparition dans le midi de la France. Rochefort ne fut pas épargné par le triste fléau. Beaucoup de personnes furent atteinte.

La localité n'ayant aucun médecin, on en cherche un ailleurs, un sieur Duret, ancien maître d'école à Rochefort, fut pris pour médecin parce qu'on n'en trouva point d'autres. Il s'engagea, le 1er Août 1629, devant le juge du lieu à soigner les malades moyennant 60H par mois, les médicaments en sus.

Duret, qui n'avait de médecin que le nom, fut incapable d'enrayer le fléau. Son traitement consistait à mettre des emplâtres, et de loin, aussi 250 personnes moururent.

On osait plus sortir dans les rues. Les consuls, de leur autorité privée, introduisirent les corbeaux (*propagateurs du fléau*) dans le moulin à huile du sieur Cappeau, fermier de la dîme, où « *ils causèrent des dégâts, perdirent des outils, et laissèrent une telle infection, que personne ne voulait venir au moulin faire son huile.* »

Le mal ayant cessé au mois d'Octobre, il fut convenu que Duret soignerait les convalescents moyennant 18 livres par mois. Mais il ne soigna guère que les riches par qui il se fit payer, malgré les conventions.

La communauté refusa de payer Duret, sous prétexte qu'il n'avait pas tenu ses engagements : d'où procès qui dura de 1631 à 1635.

Duret gagna son procès devant le sénéchal de Nîmes. Les consuls furent condamnés à payer 635 livres, alors qu'au début du procès ils ne lui en devaient que 300. Les consuls refusèrent d'abord de payer, mais ils y consentirent après que Duret eut fait saisir 3 ânes appartenant au premier consul, nommé Marconnet.

Vers 1632, le mal ayant quelque peu calmé, on fit sortir les convalescents on les logea au quartier sous le Barry, et délibérant sur les aires, on décida de nettoyer le pays et de le parfumer.

Beaucoup d'habitants exécutèrent les ordres donnés, ceux qui refusèrent furent condamnés par le viguier Duzot à 25 livres d'amende.

Vers 1640, on est de nouveau menacé de la peste. Terrifiés par les ravages du fléau en 1629, les consuls demandent l'autorisation d'emprunter 600 livres à l'effet d'acheter des drogues pour le traitement des malades. Les habitants restent 9 mois sans sortir du lieu, et le fléau ayant cessé, on délibère, sur la butte du moulin à vent, de nettoyer 15 maisons infectées, et comme la peste est encore très intense à Villeneuve, on veut empêcher les habitants de ce lieu de venir à Rochefort.

Après la famille de Labaume Suze, la propriété de Rochefort passera aux mains des seigneurs :

### **Messire Antoine de Mesmes. (1640-1709)**

Comte d'Avaux, Chevalier, Seigneur d'Irval et de Roissy. Prévôt et Maître des Cérémonies de l'Ordre du St Esprit de 1684 à 1703. (*il a son propre blason de Maître des Cérémonies, il figurera sur la version définitive*) Il est le fils de Jean Jacques de Mesmes, comte d'Arvaux, vicomte de Neuchâtel, il se rendra acquéreur du comté de Rochefort le 31 juillet 1666. Un de Mesmes est Président au parlement de Paris, le 6 mai 1668, il vend la terre de Rochefort à :

**Un différent en 1649 entre la communauté de Rochefort et le bourgeois Claude Guérin**, de Domazan, créancier de la communauté pour une somme de 1100 livres comme adjudicataire de la trituration des olives, ne veut pas être payé en fonds de terre ; il fait saisir à Trenquier et Gervais consuls et à divers autres propriétaires à Rochefort 245 bêtes à laine, 8 mules et 2 bœufs.

Encan en est fait, où les bêtes de trait se vendaient 50 livres et les bêtes à laine 40 sols. Deux vaches et un bœuf saisis à Jauffron, lieu des obligés, sont vendus à l'encan sur la place et achetés par le saisi au prix de 100 livres. Guérin fait en outre à Trenquier 36 bêtes rossatières pour le paiement de 6 charges d'huile, mais 3 encans successifs restent sans offre, et les 36 bêtes sont restituées à Trenquier.

Finalement, Guérin obtient de Pierre Leblanc juge aux conventions royales une ordonnance autorisant la saisie des biens des consuls Trenquier et Gervais, et les condamnant à la prison de l'amourier à Nîmes, jusqu'à parfait paiement et une deuxième ordonnance condamnant Trenquier à payer les six charges d'huile, sinon il sera fait saisie de ses biens et de sa personne, et conduit aux prisons de l'amourier à Nîmes jusqu'à parfait paiement.

Par délibérations, il est décidé, le 7 Mars 1649, que 18 propriétaires se chargeront d'une coupe de bois pour payer Guérin, qui promet d'attermoyer 3 ans.

### **Henry des Porcellets-du-Baye, marquis de Sernier, comte de Laudun**

Le 16 mai 1683, ce dernier décède, sa fille aînée Madeleine Ursule reçoit le comté. Le 5 août de la même année elle se marie avec André Joseph de Brancas.

**Anecdote** : *Sous ce seigneur, la banalité du four (le pain est à cuire dans le four seigneurial moyennant paiement des droits du four) fut souvent attaquée, mais néanmoins elle sera maintenue par plusieurs arrêts. Les droits atteignaient également et les pains du pays et ceux de la campagne. Le bail de l'année 1674 s'éleva à la somme de 160 livres, et la taxe du pain à un sur quarante.*

### **André Joseph Brancas**

Marquis de Courbons, prend le titre de comte de Rochefort après son mariage. Il est institué Maire perpétuel du lieu, par ordonnance du 6 Juillet 1693. Il sera nommé gouverneur de Beaucaire en 1697, il meurt en 1709.

**Anecdote** : *De retour d'Espagne, M. le duc de Bourgogne, frère du roi d'Espagne Philippe V, logera à Beaucaire le 2 mars 1701, dans la maison de M. de Brancas-Rochefort (comte de Rochefort), cette maison appartiendra à M. de Clausonnette en 1829 (famille des derniers seigneurs de Rochefort). L'hôtel de Clausonnette, 21 rue de la République, sera reconstruit vers 1745, c'est une très grande demeure dont la façade porte des têtes sculptées qui représentent les saisons.*

### **Criées et proclamations pour le Comté de Rochefort**

De par haut et puissant seigneur messire André-Joseph de Brancas, des Comtes de Forcalquier, Baron de Vitrolles, Marquis de Cambon, St-Vincent, Bisette, Seigneur de Montjustin, Rochebrune, Comte de Rochefort et autres places.

Est inhibé et défendu a tous les habitans de la dicte .comté de Rochefort et autres y estans de quelle qualité qu'ils soient de jurer, ny blasphémer le très saint nom de Dieu, sa glorieuse Mère, les saints et saintes de Paradis à, peyne destre mis en prizon, et y demeurer ung mois pour la première fois au pain et à l'eau et de cinquante livres damende aplicable le tiers au dmontiateur, et les autres deux tiers à la réparation de l'Eglize et au dict seigneur, et ceux quy nauront moyen paier seront chastiez en leurs personnes ; la secondé fois rais au pilory un jour solemnel pour y demeurer d'après l'heure de prime



jusques à l'heure de nonnes auquel on pourra jeter des ordures, sans pierre ny autres choses quy puissent blesser, et avec ce auront la lèvre supérieure fendue à ce que les dent luy paroissent ; pour la troisième fois pilory et la langue percée ; et la quatrième coupée et ses biens confisqués.

Est enjoinct à ceux quy ouyront les dicts blasphèmes les desnoncer à justice et en cas le tiendront secret et quaprès soyt vérifié ne lavoit desnoncé seront condampnés à lamande de cent livres, et nayant moyen payer demeureront en prison pour souffrir pénitence jusques que par les officiers du dict seigneur y soict prouvé.

Est deffendu a tous les habitans de la dicte Comté de porter aucunes armes à feu prohibées par les ordonnances du Rov, soubz les peines portées par icelles : confiscations des armes et la prison.

Aussy est deffendu aux habitans daller manger ny boire aux logis, cabarets, pendant la célébration du divin service sur les peynes contenues aux ordonnances du Roy, et aux hostes leur bailler aucuns vins apeyne de la prison, ains leur est enjoinct vacquer à prier Dieu pendant le saint service.

Est deffendu aux habitans de faire depaistre leur bétail gros et menu aux vignes, pieds, ollivettes et autres propriétés contenues aux édictz du Roy et arrestz de la cour de parlement de Tholoze, sur les peynes y contenues, excepté syles propriétaires y consentent.

Est deffendu aux bouchers de la dite Comté vendre aucune chair sy ce nest au poix, ny vendre la brebis pour du mouton, ny la chèvre pour du menon a peyne de dix livres demande, ny aussy denfler les bestes qu'ils exposeront en vante avec la bouche, sur mesmes peynes, et encore de ne vendre la chair chaude, ains celle qu'ils vendront le matin soict tuée du soir précédent, et celle quils vendront le soir soict tuée le matin.

Est aussy deffandu aux hostes de la dicte Comté de retirer a leur logis gens vagabons et sans adveu, joueurs de cartes, detz et autres jeux de hazard, comme aussy daultrea gens ivrognes plus d'une nuit ou seroit quil y eust excuse légitime, ce quils seront tenus dénoncer à justice à peine de vingt livres demande.

De meemes est deffendu a tous les habitans de la dicte Comté de chasser en aucune chasse prohibée par les ordonnances du Roi sur les peines y contenues, soit avec ses filets, lats, grenade ou autres instruments, ni prendre aucuns pigeons de pigeonnier à peine de punition exemplaire.

Est deffandu aux habitans et aultres de couper, ny prendre aucun bois aux forest de la dite comté, sans permission de mon dit seigneurs, ny faire depaistre aucun bestail à peine de punition exemplaire.

Aussy est deffandu aux habitans comettre aucune rebellion contre les magistracts de la justice a peine de punition exemplaire, ains leur est enjoinct de leur prester main forte et assistance sy besoin est et ne transfouler la juridic-du dit seigneur, est enjoinct aussi porter l'honneur et respect qu'ils doivent aux dits magistrats à peine de cent livres demande.

Leur est inhibé et deffandu tenir berlans, jeux de cartes, bourdeaux, n'y receller aucuns acuzés de crimes, à peine de punition exemplaire ; est enjoinct eucas aucuns se battraient les séparer afin de garder qu'il ny arrive aucun excès.

Est enjoinct aux péagers de la dite Comté de tenir leur tariffe en un tableau et lieu esminant affin que les voyageurs conduisant de marchandise puissent voir ce quils sont tenus payer.

Aussy est enjoinct aux habitans de la dite Comté observer le jour du saine dimanche et aultres festes comandées par l'Eglise, ne tenir marché, ny faire aucuns actes de travail ausdits jours à peine de cent livres demande

#### **- Louis André de Brancas**

filz de André Joseph, devient seigneur en 1707, avant la mort de son père. Il sera aussi gouverneur de Beaucaire en décembre 1709.

Pour la communauté l'année 1709 sera dure, un froid rigoureux tua les oliviers et tous les fruits.

Louis André, meurt en le 27 octobre 1748, alors âgé de 60 ans et sans postérité.

**Henri-Antoine-Thomas de Brancas**, fils de André-Joseph et frère de Louis-André, chevalier de Malte, servit d'abord dans le régiment de Berri, où il devint capitaine, fut bientôt après colonel d'un régiment qui portait le nom de Brancas, à la tête duquel il se distingua à la défense de la ville d'Aire ; en récompense de quoi, le Roi le nomma, en 1710, colonel du régiment d'Aunis-infanterie, brigadier des armées du Roi en 1721 ; il mourut à Beaucaire en 1745, âgé de 67 ans.

**L'hôtel Brancas d'Avignon, rue Joseph Vernet**

Au n° 35, l'hôtel de Brancas de Rochefort construit par Jean-Baptiste Franque à partir de 1716 il ne fut jamais totalement fini. Il a abrité à une époque récente un commissariat de police.

- **Madelaine Ursule des Porcellets d'Ubaye**, épouse de Louis-André de Brancas, conservera l'usufruit de ses biens et titres jusqu'à sa mort.

- **Henry César Raymond Hyacinthe de Brancas comte de Laudun**, héritait des biens de la comtesse, mais pour purger des droits et dettes sur son héritage emprunte 60 000 livres, pour réaliser cette somme, il vend immédiatement le comté de Rochefort le 28 avril 1755, à :

- **Messire Joseph Laurent de Robert, secrétaire du roi, le 28 avril 1750**

De Robert paya pour l'acquisition de Rochefort la somme de 148,500 livres.  
qui à pour légataire, le dernier baron du lieu :

- **Messire Joseph Gabriel Jean Baptiste de Barbier de Rochefort**

Ce dernier recevra le Comté par donation entre vif en date du 16 mars 1763.

Il fut Maire dans cette ville le 6 Nivôse an XIII (*décembre 1805*).

Ce barbier avait pris le titre de comte. Les habitants lui contestaient l'authenticité de ses titres de noblesse, arguant qu'il avait pris le titre de comte pour se faire octroyer des frais de voyage plus élevés qu'il n'y avait droit.

Il soutint contre la communauté représentée par M.M Granet et Sicard, un long procès de 1763 à 1783 et dont l'issue définitive n'est pas bien établie.

Tout d'abord, la cour des aides permit d'imposer cent dix salmées de terres à l'Etang, et le moulin à vent situé sur la Roche du Peyron et appartenant au seigneur. Ensuite la même cour permit d'imposer la totalité des biens de Barbier, semblant nier par-là, la nobilité des biens du seigneur. Mais plus tard Barbier réussit à obtenir :

- 1- Le 19 Juin 1772, un arrêt de la cour des Aides, l'autorisant à percevoir le droit de tasque dans l'étang.
- 2- En 1778, un arrêt de la même cour l'autorisant à jouir, en présomption de Nobilité, de la tour ou prison de l'aire, de la forêt de Malmont et de celle de la Rouvière.
- 3- En 1782, un autre arrêt l'autorisant à jouir noblement du tènement de la forêt de la Bégude.

Il prétendait en outre :

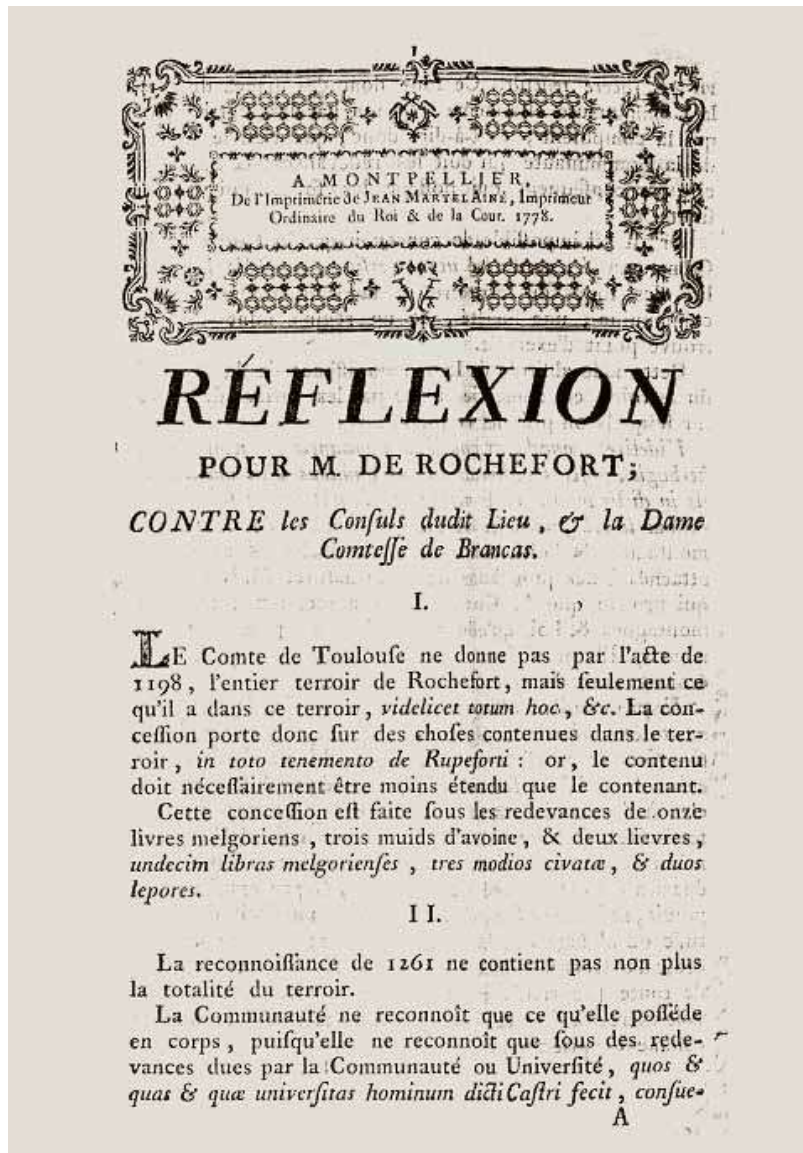
- 1) Avoir le droit de Tasque ou de Champart sur les foins, luzernes et barjades.
- 2) Exiger que, comme pour ses prédécesseurs, chaque habitant lui portât une charge de bois, à cause de l'asile qu'ils trouvaient dans le château en temps de guerre ; ce à quoi les habitants répondaient : « *le château étant démoli, point d'abri pour la guerre, donc point de bois.* »
- 3) Empêcher la construction d'un four communal que les habitants projetaient pour se soustraire aux vexations des fourniers du seigneur.
- 4) Avoir en sa possession les archives de la communauté que lui refusaient M. M. Granet et Sicard consuls.

On ne connaît pas de suite à ces affaires, qui n'étaient que des corollaires du procès de roture.

Aucun acte ne fournit, à notre connaissance, l'indication d'un jugement définitif. Il est probable que la solution en fût à la fois suspendue et donnée par les événements qui accompagnèrent la Révolution. Le Conseil Municipal de Rochefort, par une délibération en date de 1789 demande à l'assemblée nationale de décréter que tous les procès et jugements en fait de dîmes soient suspendus.

M. de Barbier s'est démis de son titre du Comté de Rochefort à la veille de la Révolution en faveur de son cousin :

- Monsieur de Roques, seigneur de Clausonnettes, comte de Rochefort, qui présida l'Assemblée des députés des trois ordres qui eut lieu à Uzès en 1789, et où furent députés Roch Granet et Sicard.



Première page d'un document du procès opposant le seigneur et la communauté.

# GOVERNEMENTS

*le pouvoir temporel*

Conquise par les Wisigoths, la Septimanie fut ensuite occupée ou plutôt ravagée par les Sarrasins. Les Barbares y avaient respecté l'organisation gallo-romaine, se contentant de se substituer aux fonctionnaires romains dans l'exercice du pouvoir. Pépin le Bref reconquit la Septimanie en 759. Dès le IXe siècle, les comtes ou vicomtes, gouverneur amovibles de certaines portions de territoire sous l'autorité des rois se transformèrent en possesseurs héréditaires à peu près indépendants. Un vicarius était chargé d'administrer et de rendre la justice en leur nom.

C'est en 1258 que la vicomté de Nîmes fut vendue à saint Louis et incorporée au domaine royal, et en 1270 qu'eut lieu la réunion complète du pays de Languedoc.

C'est aussi à partir de cette époque que sous l'influence de la royauté chaque jour plus affermie, les diverses parties des pays réunis à la couronne reçurent une organisation générale et d'ensemble. La sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, créée dès 1215 par Simon de Montfort, devint en 1270 une sénéchaussée royale; elle comprenait, outre les deux diocèses de Nîmes et d'Uzès, ceux de Mende, de Maguelonne, du Puy-en-Velay et de Viviers.

- Le diocèse de Nîmes se composa dès lors de huit vigueries, d'importance fort inégale : Aiguesmortes, Alais, Anduze, Beaucaire, Lunel, Nîmes, Sommières, le Vigan-et-Meyrueis

- Le diocèse d'Uzès comptait cinq vigueries : Bagnols, **Roquemaure (dont dépendait Rochefort)**, Saint-André-de-Villeneuve, Saint-Saturnin-du-Port et Uzès  
La plupart de ces vigueries royales reproduisent, sous des dénominations parfois différentes, mais en conservant presque les mêmes circonscriptions, les vigueries féodales qui les avaient précédées.

Chacune des vigueries de la sénéchaussée avait à sa tête un viguier, administrant sous l'autorité du sénéchal et rendant la justice, sauf les cas royaux.

Cette organisation générale fut modifiée au XVIIIe siècle pour le gouvernement civil et militaire. Pour la police et les finances, les trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais appartenaient à la généralité de Montpellier, où résidait l'intendant. Cet intendant était représenté, dans chacun des trois diocèses, par des subdélégués.

## DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES.

*le spirituel*

A l'époque où il fut fondé, en 393, l'évêché de Nîmes comprenait tout le pays des Volces Arécomiques, c'est-à-dire qu'il embrassait, outre le département du Gard, une assez grande partie du département de l'Hérault. En 419 on en détacha le diocèse d'Uzès, et il dut même céder une partie de son territoire pour la formation des diocèses de Maguelonne et de Lodève. En 798 il s'augmenta du petit diocèse d'Arisitum, qui, démembré de l'évêché d'Uzès en 526, revint alors, comme une compensation, à celui de Nîmes, en 1694, il fut de nouveau restreint par l'érection de l'évêché d'Alais.

La circonscription de l'évêché d'Uzès, depuis 419 jusqu'en 1790, ne subit pas de modification importante que celle que nous venons de signaler; c'est-à-dire qu'il fut, en 526, diminué du pagus Arisitensis, qui, deux siècles et demi plus tard, fut incorporé au diocèse de Nîmes. Il y eut bien, au commencement du XVe siècle, entre ces deux diocèses, quelques échanges de paroisses faisant limite.

- Dans le diocèse d'Uzès, 10 villages de la viguerie, de Roquemaure **dépendaient, pour le spirituel de l'archevêché d'Avignon**, c'étaient : Lirac, Montfaucon, Pujaut, **Rochefort**, Roquemaure, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Sauveterre, Saze et Tavel.

La viguerie de Saint-André-de-Villeneuve, composée seulement de Villeneuve-lez-Avignon et du village des Angles, relevait aussi d'Avignon.

*(Extrait du dictionnaire Topographique - Germer-Durand, 1868 - L'intégralité de cet article dans NEMAUSENSIS.COM, pages gardoises)*

# La Communauté de Rochefort

*Rochefort faisait partie de viguerie de Roquemaure et du diocèse d'Uzès pour le temporel ; mais pour le spirituel il appartenait au diocèse d'Avignon.*

*- Le prieuré de Rochefort était uni à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon ; le pitancier de ce monastère en était prieur.*

*- Rochefort était le siège d'une baronnie qui comprenait : Domazan, Estézargues, Fournès, Pujaut, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saze, Tavel et Valliguère.*

*- La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce sera le but d'un pèlerinage très fréquenté.*

*- Le prieuré de Saint-Bertulphe (en languedocien, Saint-Bardoux), église paroissiale de Rochefort, fut uni en 1410 à Notre-Dame de Rochefort.*

*(Extrait du dictionnaire Topographique - Germer-Durand, 1868)*

## Dénombrement

- En 1384, Rochefort comptait 25 feux.

A cette date Beaucaire avait 160 feux, Valabrègue 43, Aramon 42, Fourques 8, Théziers 10, Montfrin 52, Bellegarde 8.

- En 1802, Rochefort comptait 172 chefs de familles.

- Liste de 172 habitants de la commune datée du 14 prairial de l'an 10 (4 juin 1802)

Antoine Combe, cultivateur	Louis Audibert, fils à Louis jeune, meunier	Christophe Trenquier, cultivateur
Jean Davaud, tisserand	Joseph Roux, maçon	Jean Baptiste Clavel, cultivateur
Christophe Arnaud, tailleur	Pierre Brunel, cultivateur	André Héraud, berger
Guillaume Laurent, cultivateur	André Toussaint Valladier, cultivateur	la veuve Joseph Josserand ?
Jean Queilame, cultivateur	Nicolas Borne, cordonnier	Jean Privat, travailleur
Jean Pusolas, cultivateur	Joseph Durand Cultivateur	François Panet, travailleur
Jean Joseph Vidal, travailleur	Jacques Palus, cultivateur	Claude Pécout, aubergiste
Pierre Guillaume Clodillon, cultivateur	François Dibon, cordonnier	Jean Guigue, cultivateur
Laurent Rouvière, tisserand	Barthélemi Piquet fils à autre, cultivateur	Jean Laget, cultivateur
Louis Audibert père, meunier	Estienne Boulaire fils d'Amboise, cultivateur	Gabriel Piquet, cultivateur
Jean Coulomb père, cultivateur	cultivateur	Jacques Gandiol, cultivateur
Jacques Laget, cultivateur	Pierre Coulomb, cultivateur	André Sorbière, travailleur
Amboise Audibert, meunier	la veuve Jean Neguel ?, cultivateur	Barthélemi Grac, travailleur
la veuve Pierre Héraud	Estienne Granier, cultivateur	Michel Cambe, travailleur
Pierre Marie Pallejay, prop. foncier	la veuve Chambordon	Joseph Charmasson, cultivateur
Joseph Jonquet, cultivateur	Jean Laurent, cultivateur	Nicolas André, cultivateur
Hilaire Laget, cultivateur	Antoine Roux, maçon	la veuve Melchior Charmasson
Jacques Gisard ?, cultivateur	Guillaume Broche, cultivateur	Joseph Boulaire, cultivateur
la veuve Claude Cambe	Pierre Trenquier, berger	Estienne Fauque, cultivateur
Pierre Roux, cultivateur	Jacques Marie Aimable Sicard, prop foncier	Guillaume Valladier, cultivateur
André Boulaire, maréchal	François Jullian, cultivateur	Jean Chambordon, cultivateur
Jean Baptiste Champion, cordonnier	François Martin, berger	François Carret, tisserand
Simon Jourdan, cultivateur	Joseph Chambordon	Jean Dubecq, cultivateur
Pierre Vache, cultivateur	Jean Pierre Leydier, cultivateur	Placide Palejay, officier de Santé
Jacques Arnaud, cultivateur	François Coussiere ?, cultivateur	Louis Dasplan ?, cultivateur
la veuve Jacques Gisard ?	Richard Trenquier, cultivateur	Louis Galliard ? cultivateur
Nicolas Turion, cultivateur	Jacques Chaudérac, domestique	Jacques Aubanel, cardeur
Joseph Guigue, cultivateur	Pierre Pujolas, vieux, cultivateur	Jean Louis Boulaire fils à autre, trav
Claude Carret, cultivateur	la femme à Joseph Arnaud, meunier	Jean Clodillon, cultivateur
Antoine Daniel, cultivateur	André Brunel, cultivateur	Jacques Jaume, cultivateur
Benoit Privat, cultivateur	Joseph Abrieu, cultivateur	Antoine Philip, ministre du culte catho
Barthélemi Granier, cultivateur	François Neguel ?, cultivateur	Barthélemi Piquet fils à Pierre, cult
Joseph Lombard, berger	Dominique Gille, travailleur	Louis Chavière ?, cordonnier
la veuve Jacques Sarnier	Jean Teissier, cultivateur	Louis Clarel ?, cultivateur
Joseph Velay, meunier	Pierre Joyeux, cultivateur	Simon Chabert, vieux fils à Jean, cult
Claude Gervais, cultivateur	Pierre Gervais, cultivateur	Jean Blanc, cultivateur
la veuve Antoine Rouvière	François Courlas ?, berger	Henriette Privat ? veuve Courbis
Jean Gironet, cultivateur	Jean Coulomb fils, cultivateur	Antoine Canonge, cultivateur
Pierre Guigue, cultivateur	Joseph Talet, cultivateur	Jean David, cultivateur
Etienne Laurent, cultivateur	François Bourelly	Maitre Valet du sieur Louis Queisame ?
Jean André Verges, cultivateur	Simon Chabert fils à François, travailleur	Honoré Rainaud, cultivateur



Etienne Foque, cultivateur  
 la veuve Claude Boutin  
 la veuve Augustin Arvieux  
 Joseph Soulier ?, cultivateur  
 Louis Granier, tisserand  
 Joseph Rouvière vieux, cultivateur  
 la veuve Nicolas Turion  
 Pierre Fauque, berger  
 Jean Fauque, cultivateur  
 Jean Granger, cultivateur  
 Bénézet Carret, cultivateur  
 Louis Audibert fils, meunier  
 Joseph Rouvière jeune, cultivateur  
 Jean Boulaire fils à Louis, cultivateur  
 Estienne Boulaire fils à Louis, cardeur  
 Pierre Laurent, fils à Louis, cultivateur  
 Antoine Lahondès ?, cultivateur

Claude Piquet, travailleur  
 Nicolas Jonquet, cultivateur  
 Bertulphe Jaume, cultivateur  
 Antoine Odoyer, cultivateur  
 Pierre Pujolas jeune, cultivateur  
 Jean Farmier, travailleur  
 Antoine Boulaire fils à autre, travailleur  
 la veuve Pierre Roux  
 Jean Chabert fils Simon vieux, cult  
 Antoine Dubecq, cultivateur  
 Joseph Dibon, aubergiste  
 Guillaume Million, Cultivateur  
 Nicolas Clavel jeune, cultivateur  
 Nicolas Clavel vieux, cultivateur  
 Jean Baptiste Piquet, cultivateur  
 Pierre Laurent fils à Guillaume, cult  
 Thomas Soleyat, cultivateur

Jean Bonfils, cultivateur  
 Jean Sati ?, cultivateur  
 Vincent Granier, cultivateur  
 Jean Combe, cultivateur  
 Jean Baptiste Baucase, cultivateur  
 La veuve Claude Masse  
 La veuve Joseph Lachard ?  
 La veuve Robert Laurent  
 Simon Lhermite, travailleur  
 Gabriel Dumas, travailleur  
 Laurent Calmen, travailleur  
 Yves Tesle ?, aubergiste  
 Jacques Masquet, travailleur  
 Jean Vache, cultivateur  
 Barthélémi Jonquet, cultivateur  
 Claude veuve, cultivateur

**En 1866**, Rochefort comptait 1164 habitants, 626 femmes et 538 hommes, les Rochefortais aux armées ne sont pas comptés.

Les métiers à Rochefort : 2 charpentiers, 1 tonnelier, 1 fabricant de briques ou tuiles et ses 5 ouvriers, 9 maçons, 1 ébéniste, 1 tailleur, 2 couturières, 2 modistes, 6 cordonniers, 3 coiffeurs, 4 boulangers, 2 bouchers, 5 aubergistes, 4 cafetiers, 6 maréchaux-ferrants, 3 cantonniers, 4 épiciers, 1 marchand de bestiaux, 1 portefaix, 1 marchand de tabac, 1 fossoyeur, 1 huissier, 1 médecin, 1 sage-femme, 1 instituteur, 1 garde champêtre, 4 religieux, 2 religieuses, 1 curé.

-- Animaux existants dans la commune : 49 chevaux, 111 mules, 37 ânes, 1 vache, 2394 moutons, 95 cochons, 47 chèvres, 143 ruches.

**En 1908** Rochefort comptait 837 habitants, répartition par quartiers : Agglomération, 618 h - quartier Notre Dame, 53 h - quartier de la Bégude 55 h - quartier de l'étang, 10 h - quartier de la Fayssette, 9 h - quartier de la Rouvière, 9 h - quartier de Bel Air, 5 h - quartier de Montibus, 2 h - quartier de Belly, 8 h - quartier de Panissière, 2 h - quartier du Four à chaux, 6 h.

Depuis le précédent recensement en 1901, le village a perdu 5 habitants.

- Animaux existants dans la commune en 1906 : 121 chevaux, 92 mulets et mules, 11 ânes, 4 vaches, 1765 moutons, brebis ou agneaux, 70 porcs et 30 chèvres.

- **En 1999**, Rochefort comptait, de sources INSEE, 5821 habitants et 2083 logements (feux), soit moins de 3 personnes par logements, avec seulement 692 emplois sur la commune, c'est vraiment une ville dortoir.

## **Le village de Rochefort avant la grand'guerre.**



*Rochefort, la Grand'ru.*

## Une Arlésienne sous la troisième République

Quand l'instituteur public, André Laget, édite en 1909, sa monographie d'une commune rurale, Rochefort du Gard, il émet un vœu pieux, la réalisation du projet des Canaux du Rhône, voici un extrait de son livre:

*«Aussi, la fertilité du sol serait-elle considérablement accrue si les pouvoirs publics faisaient passer dans le domaine de la réalité l'un quelconque des projets de canal latéral au Rhône; projets qui tous comprennent dans leur tracé le territoire de la Commune. Il n'y aurait plus alors de sécheresse à craindre, et on ne verrait plus se renouveler des années de pénuries, comme celle de 1906.»*

...le jeudi 8 juillet 1909 aura lieu, au grand théâtre de Nîmes, sous la présidence de M. le maire de cette ville une conférence sur les canaux...

En effet cette année là, le projet des canaux du Rhône véritable Arlésienne et remis sur les rails, mauvais jeu de mots si on connaît un tant soit peu la chronologie de ces événements: *(les premiers projets des canaux du Rhône sont navigables, ils rentrent donc en concurrence avec les PLM, Etat dans l'Etat sous la troisième République).*

C'est en 1879 que la loi déclarant les canaux du Rhône d'utilité publique a été votée, une loi desdits canaux sera votée par la chambre en 1881. A cette date le grand projet dit « Dumont » verra le jour. Il prévoyait entre autre au niveau local, des surfaces à irriguer, gérées par 21 Syndicats, Rochefort fera partie du huitième avec : Roquemaure, Lirac, St Geniès, Montfaucon, Sauveterre et Tavel.

De tous les projets envisagés un seul sera réalisé dans les années 1950 par Philippe Lamour, le canal du Bas Rhône. *(vous trouverez le développement de cet article sur ROCA-FORTIS.COM)*

## Description et anecdotes

Nous remercions, particulièrement Antoine Paoli « *le doyen* », 99 ans, qui nous a donné ces renseignements précieux, qui vont nous permettent d'aborder avec une meilleure compréhension, la vie à Rochefort au début du siècle dernier. *Merci Antoine.*

Nous remercions aussi : Sylvette Bourret, Francis Boulaire, Roger Guigue, Pierre Carret, André Roux, Marcel Jacoby, Robert Paoli... cette liste n'est pas close.

Les textes présentés avec la "Police de caractères AGENCY" sont tirés du livre d'André Laget écrit en 1908. Les renseignements donnés par les anciens de Rochefort sont encadrés, ils peuvent être différents, un recouplement est en cours.

Renseignements et anecdotes sur les associations, fonctions, métiers, commerces, loisirs et origines des propriétés dans la commune de Rochefort du Gard, couvrant la période comprise entre 1900 et 1940 :

## En associatif

- Orphéon Républicain : « *Les amis réunis de Rochefort* » et Société musicale : « *Les enfants de Rochefort* »

## Les fonctions

Le Maire : Roux Richard

### Une histoire d'élections

A cette période, la politique à Rochefort était tranchée, il y avait les rouges et les blancs. Avant les élections les rouges maîtres de la Mairie, se réunissent et décident de forcer le destin pour garder le pouvoir. Un papier entourant du beurre sera déposé dans l'urne au début du vote, *(l'histoire ne nous dit pas la méthode employée)*, le beurre tachera les premiers bulletins déposés, ils seront nuls, les rouges ne voteront que l'après midi. A l'ouverture de l'urne un grand chambardement secoue la salle, un partisan s'empare de l'urne, la jette par-dessus le balcon, cette dernière s'écrase par terre est explosée ; un jugement cassera les élections, il faudra revoter, les rouges garderont tout de même la Mairie, c'est l'ancien premier adjoint qui deviendra Maire.

- L'adjoint : Baume Germain

- Le Curé, Bascoule - Le vicaire de Notre Dame : Petitalot

### Les curés de Rochefort

- L'abbé Bascoule Jean Louis, de 1898 à 1909, originaire de Bellegarde.

- **L'abbé Béchard** à partir de 1909, il était « *bien vu par tout le monde* » et ne faisait pas de différence entre un rouge et un blanc, il sera nommé professeur à Bagnols ; pendant la guerre de 14 le père Peloux de Notre Dame assurera le service.
- **Le père Guiraud**, à partir de 1919, d'un caractère entier, « *il n'était pas souple* », mais doué pour soigner les gens, bien souvent les rochefortais faisait appel à lui plutôt qu'au docteur de Roquemaure.
- **Le père Dumazet** de 1923 à 1927,
- **le père Hébrard** curé aux humeurs redoutables, qui sera remplacé en décembre 1946 par « *le curé Popaul* », il assurera la restauration de l'église paroissiale en 1931.
- **l'abbé Paul Raynal**, dit *Popaul*, un prêtre à qui la communauté de Rochefort doit beaucoup, il a su réconcilier les blancs et les rouges. Il sera à l'origine de la construction de l'école Pie XII. Il officiera ensuite à St Gilles puis à St Victor la Coste, où il terminera sa vie et y sera enterré ; des amis de tous bords lui élèveront un tombeau magnifique.

- L'instituteur : Laget, Mme Laget, adjointe - L'institutrice : Mme Laurent

### Les écoles

- **Les écoles laïques** étaient dirigées par M. Disset, (*il était le successeur d'André Laget*) il sera tué au cours de la grande guerre de 14-18. Il avait deux fils, le plus jeune décèdera à Rochefort, il avait le même âge qu'Antoine. La famille Disset était originaire de la région de Bessèges.
- **Mme Laurent** était institutrice à l'école laïque des filles, sa famille rochefortaise habitait à la maison Fauque, face au monument (*parcelle 47*). Le sobriquet de la famille était *Kathourian*. (*en 1908 elle avait André Laget comme directeur*)
- **A l'école privée** il y avait deux sœurs. Cette école était située rue du marché (*construite sur la parcelle 99*), elle sera remplacée à la fin des années 1950 par l'école Pie XII.

- Le brigadier des eaux et forêts : Christophe

- Le secrétaire de mairie : Laget

- Le receveur ruraliste : Fontaine

### Bureau de Tabac

- **Roc Paoli**, maison Comiti à l'angle de la montée de la vieille église et de la Calade du Monument, période second Empire. (*blessé à la guerre, il recevra en compensation le privilège du bureau de tabac*)
- **Fontaine**, la maison Cambe, rue de l'église, répertorié par Laget en 1908.
- **Mme Pique**, famille Fontaine, le mari était ébéniste, maison Belle, dans la grand'rue, maison après Groupama, elle appartenait à Ponge ; il y a eu un vol on pouvait passer par la cour de l'école des sœurs située à l'arrière de la maison.
- **Zephoris** pendant quelques temps l'a remis à **Cauvin**, à côté de la Mairie la partie démolie.

- Le garde : Coussin

### Les Gardes Champêtres

- Coussin** dit *Titin*, il était aussi Berger, et habitait à l'angle de l'impasse du point du jour, la maison des Chanchou, elle appartient maintenant à la famille Piquet.
- **Novier**, son fils sera marié avec la veuve de Raynaud, (*ce dernier a été le second mort du village à la guerre de 14*), Novier habitait une maison située face à la fontaine de la route de Saze. (*cette dernière n'existe plus*)
- **Marquis**, descendant du maçon Marquis qui prendra le chantier du souterrain de Vaujus, il habitait au Castellat, il faisait les publications avec sa corne en écorchant le nom du Maire Baume, « *le Maire Boum !!!* », il faisait une partie de la publication, quand il avait un trou de mémoire il disait « *à couquin des sorts me rapèlès plus* », sa femme faisait la lavandière. La famille Marquis existe toujours à Monfrin où ils ont un restaurant. A cette époque à poste il y avait une madame Perrin, son mari était de Rochefort, il était le propriétaire de la maison des beaux parents d'Antoine à la bégude.-

- Les cantonniers : Coulomb, Leydier, Clavel, Fauque

### Les cantonniers

- **Clavel**, à l'époque pas d'électricité, seulement des lanternes à pétrole, elles étaient situées aux coins des rues, tous les soirs le cantonnier faisait le tour du village avec une échelle, il leur faisait le plein pour la nuit et il les allumait. (*c'est l'avantage qu'avaient les lanternes à pétrole sur les lampes au gaz de ville, elles s'éteignaient toutes seules au petit matin faute de combustible*)

- Postes et Télégraphes : Me Perrin, né Jouve

## Les métiers et propriétaires

- Les Marchands de bois : Charmasson V., X ; Th., J.

## Les Bouscatiers et les charroyeurs

- Les frères Rouvière, Marius, « *le brûlé* » et son frère André.
  - le grand Coulomb (descendance Coulomb).
  - le Fressinet (*famille maintenant disparue, ils habitaient dans la maison Mazard*).
  - Parcheval (c'était le mari de l'épicière).
  - Laurent Charmasson, il habitait à droite au bout de la grand'rue, la maison Claudillon.
  - L'Adam de Pouzilhac était un des plus gros bouscatiers. Il exploitait les bois de Rochefort, beaucoup de gens du village travaillaient pour lui :
  - Giacconi,
  - Boulaire « dit *Courtet* » qui faisait du transport avec sa mule,
  - Abel Gilles, il travaillait aussi pour le moulin à huile ...
  - Plus tard il y aura Benjamin Camroux, qui débutera en faisant du transport ensuite il travaillera à son compte en achetant du bois.
- Les facteurs : Piquet, Velay, Granier (Télégraphe).

## Les Facteurs

- Velay, père de Joseph Velay le marchand de produits agricoles, il tenait aussi le café de la poste
  - Gilly, il mangeait au café de l'acacia face à la fontaine, il faisait des pâtisseries chez un cousin des Paoli et il les vendait sur la place, dans le recoin de l'actuelle Boulangerie.
- Les bouchers : Savonne et Martin

## Les Boucheries

- Martin, père d'Eugène, (*j'ai en souvenir les côtelettes d'agneau d'Eugène, elles étaient incomparables*), sa boucherie était située rue du Lavoir, (*parcelle 69*)
- Savonne, père à Mathurin dit *viandon*, la boucherie était sur la place du comte Raymond VI, (*parcelle 922 et 923*) ; (*sur quelques cartes postales anciennes on aperçoit, sur la façade, les faïences et les crochets sur lesquels il présentait des carcasses d'agneaux*)

## Charcutier à domiciles.

*Ils tuaient les cochons à la ferme et ils les charcutaient.*

- Boulaire, c'était le père de Boulaire dit *Courtet*, et le frère de Désiré Boulaire.
  - Guigue, dit *Mouscoulet*, le père de Louis, (*ce dernier chantait merveilleusement le Minuit Chrétien le soir de Noël à l'église*), il habitait rue de l'église dans l'ancienne maison de Jacques Soulier, son beau père ; plus tard Verchières y installera sa Maréchalerie.
- Les boulangers : Fauque, Lamblard J, A Lamblard et Paoli

## Les Boulangeries

- Lamblard Alexis, rue de la Campanille, à l'intérieur du virage, après la maison Goutail (*parcelle 295*), il était originaire des Croisées à Remoulins. Plus tard il achètera à chacun de ses fils une boulangerie, celle de la grand'rue et celle qui prendra la suite du café de l'acacia sur la place.

**Commentaires :** *On peut présumer que cette Boulangerie reprise par Alexis Lamblard, la plus ancienne connue à ce jour, étant située dans l'ancienne enceinte du château, n'était autre que le four banal du seigneur avant la révolution. Mais il me manque encore des éléments irréfutables pour pouvoir le certifier.*

- Charmasson, dit *Tuné*, au fond de l'impasse du centre, elle n'existe plus en 1908, plus tard Benjamin Camroux y tiendra une épicerie.
- Fauque, situé sur « *la placette* », (*parcelle 131*), ce sera plus tard la maison d'Augustin Langlade, (*fils de Bertin, maçon à Rochefort entre les deux guerres*), le four était dans l'arrière salle en contrebas.
- Marius Lamblard, dans la Grand'rue, (*parcelle 99*) ; à cette époque un cheval actionnait le pétrin. L'appartement du boulanger était auparavant un bistro, il était mitoyen avec la remise du café du cours.
- Coulomb, le *Tchalapan*, rue du lavoir, (*parcelle 32*) plus tard ce sera la menuiserie de Vincent Gizard. Le fils du *Tchalapan* sera tué à la guerre de 14-18, sa veuve, Lucie Durand, vendra des journaux de l'autre côté de la rue.

- Les bourreliers/sellier : Gizard et Sipoly

## Les Bourreliers sellier

- Sipoly, en haut de la calade du monument, à gauche dans le virage (*compris dans la parcelle Abriev 144*) ; son prédécesseur aura l'honneur de réparer l'attelage de Napoléon III, l'empereur effectuera lui même un petit achat dans une boutique du village.
- Gizard, Grand'rue, (*parcelle 102*) maison Savonne. Gizard était président de la société musicale de Rochefort « *les enfants de Rochefort* », c'était l'oncle de Marius Gizard, dit *Bosber*. Le Grand père Gizard, aura 2 fils, tués à la guerre de 14-18, il habitait rue de la petite calade, maison où plus tard habitera Victorine, la bonne du curé d'Hébrard.

- Les cafés : Marin, Vve Piquet, Paoli, Savonne, Vve Durand

### Les Cafés

- **Le café de France**, *c'était un cercle, rouge*, il était tenu par le papé Raymond, beau père du grand père de Paul Charmasson, par la suite ce sera les docks vauclusiens tenus par les filles Rouvière, Marguerite et Marie Rose, ensuite par les parents de Péchaire, l'expéditeur. Il était sur la placette, (*il figure sur de nombreuses cartes postales anciennes*) côté est, au début de la montée de la vieille église. (*parcelle 140*)

- **Café Boulaire**, *café des blancs*, tenu par Albert Boulaire, le grand père de Sylvette Bourret et de Francis, il était à l'angle de la rue Géraud d'Ami et de l'impasse du centre, (*parcelle 328*), plus tard la famille Camroux y aura une épicerie/boucherie.

- **Café de l'acacia**, *café blanc*, tenu par la famille Paoli, jusqu'en 1933/35, à cette date ils prendront le café de la poste, il était sur la place de la fontaine, côté ouest (*parcelle 120*), la boulangerie Lamblard prendra la suite.



*Le café de la poste.*

- **Le café du cours**, *café blanc*, tenu par un vieux couple, les Marin, la femme Doria était une cuisinière extraordinaire, elle faisait un peu le restaurant, ce café passera ensuite à la famille Carré. Il était dans la grand'rue c'est maintenant une annexe de la Mairie (*parcelle 97*).

- **Le café Trouillas** auparavant épicerie, il deviendra plus tardivement un bistro, et ce, jusqu'en 1937 date où Trouillas aura un accident de chasse mortel, il était au nord la place de la fontaine (*parcelle 124*). e 1937 à 1956, un mécanicien originaire de St Victor la Coste en fera un atelier de mécanique, ensuite un expéditeur y installera son entrepôt.

- Les charrons/forgerons : Béchet

### Les Charrons Forgerons

- **Béchet**, son atelier était à la maison de Guy Fauque sur la route de Roquemaure à Remoulins. C'était le père d'Emma, épouse Fauque, mère de Guy et Joseph.

- Les coiffeurs : Fauque, Laurent, Brunel et Béchet

### Les Coiffeurs

- **Fauque**, dans la grand'rue, une fille Fauque épousera Henri Muller ; cette maison sera construite en 1841, date de la création de la Grand'rue, (*malgré les divers noms officiels qu'elle portera au grès des municipalités, c'est ce nom de baptême qui restera gravé dans la mémoire des anciens ; c'est le seul qui figure dans ces pages*)

- **Laurent**, surnom *Germain des castagnes*, il travaillait et habitait dans la maison située à l'angle gauche de l'impasse, elle est face à la rue de la Montée de la vieille église. (*parcelle 132*) ; à la fin des années 1960 le coiffeur Carbone y installera son salon.

- **Brunel** dit le *Suisse*, maison qui fait l'angle de la rue Brancas avec la Montée de la vieille église. Il faisait aussi le Cordonnier (*parcelle 319*)
- **Bechet**, il habitait rue de la petite calade, maison où plus tard habitera Victorine, la bonne du curé d'Hébrard.

- Les Cordonniers : Coulomb, Brunel, Girard et Roux
- Les épiciers : Abrieu G, Abrieu C, Boulaire, Vve Clavel, Vve Gervais et Roux

### Les épiceries

- **La Provençale**, tenue par Mme Boulaire, rue du lavoir, la maison à la terrasse. (*partie de la parcelle 158*), actuellement maison Loiseleu.
- **L'épicerie Abrieu**, calade du monument c'était la maison Fraysse (*parcelle 144*).
- **Epicerie maison Roux**, sur la petite place située entre la rue Géraud d'Ami et la rue Brancas, Anaïs Dupanard, le mari était cordonnier. (*parcelle 326*)
- **Epicerie Gervais**, Joséphine dite *Finet* tenait le magasin et son mari faisait de la charcuterie, cette épicerie faisait l'angle de la rue Géraud d'Ami et la rue de l'église, ensuite elle sera mise en gérance par David ; elle sera tenue par plusieurs épiciers, entre autre Mme Mallet (*sœur de Mallet marié à une fille du Maréchal Verchières*), la dernière épicière dans les années 1950/60, sera Mme Budet l'épouse du cantonnier des ponts et chaussées.
- **Epicerie de Christine Vache**, rue de l'église (*parcelle 114-115*)
- **Epicerie Vve Clavel**, dit la Clavelle, à l'angle de la rue de l'église et de la rue de la Mairie, démolie elle était sur le terrain de place ouest de la mairie (*parcelle 105*). Ses parents habitaient, en face, la maison à l'escalier, où madame Mèze (*épouse d'Armand, cantonnier des ponts et chaussées*) tiendra une mercerie dans les années 1950. (*La Vve Clavel vendait aussi de la pâtisserie, les jeunes du village venaient à plusieurs, ils profitaient de son inattention pour dérober des choux à la crème.*)
- **Virginie de Cadet**, tenait une épicerie sur la place de la fontaine (*parcelle 124*). Bien plus tard Trouillas y tiendra un bistro, en 1937 il aura un accident de chasse mortel. De 1937 à 1956, un mécanicien originaire de St Victor la Coste en fera un atelier de mécanique, ensuite un expéditeur y installera son entrepôt.

- Hôtels restaurants : Fauque, Pécout, Marin

### Les Hôtels restaurants

- **Le café du cours**, *café blanc*, tenu par un vieux couple, les Marin, la femme Doria était une cuisinière extraordinaire, elle faisait un peu le restaurant, ce café passera ensuite à la famille Carré. Il était dans la grand'rue c'est maintenant une annexe de la Mairie (*parcelle 97*).
- Ensuite route de Roquemaure sous Notre Dame, au quartier de la Rouvette, il y avait 2 buvettes, à certaines époques elles feront restaurant. Elles étaient situées toute les deux au bord de la route de Roquemaure :
- **l'une à gauche de la montée de Notre Dame**, tenue par Pécout, elle ne fonctionnait plus en 1920.
  - **de l'autre côté face au chemin de Notre Dame**, une buvette dont Pierre Vache d'Avignon est le propriétaire, elle sera achetée en 1921, par le grand père Guigue, qui y ajoutera la restauration.
- A cette époque, Notre Dame était un haut lieu de pèlerinage, les grands jours les voitures à chevaux stationnaient sur plusieurs centaines de mètres.

- Les Jardiniers : Cappeau, Clément, Beaucuse, Mébout, Granier, Quiot, Fauque, Brun Labourel
- Les Maréchaux ferrants : Boulaire et Verchières

### Les Maréchaux ferrants

- **Boulaire** il avait sa Maréchalerie dans la Grand'rue, à la place de l'entrepôt d'engrais et sulfates Velay.
- **Verchières**, son premier atelier était rue des aires, le local sera plus tard une maison Philibert ; ensuite il déménage rue de l'église dans l'ancienne maison de Jacques Soulier, son fils Silvère Verchières sera le dernier Maréchal ferrant du le village.

- Le menuisier : Héraud
- Les moulins à huile : Boulaire et Fauque

### Les Moulins à huile

- **Boulaire**, avait son moulin sur la route Remoulins à Roquemaure, à l'emplacement actuel de la maison Rochas ; il y avait 4 presses actionnées par une machine à vapeur, ce Boulaire était auparavant maréchal, son atelier se trouvait à droite de l'église, maison Gagnère (*parcelle 357*).
- Il aura un accident bizarre, il allait rendre visite à des parents à Estézargues, on l'a retrouvé mort coincé sous la jardinière (*charrette à cheval*), c'était juste avant d'arriver à « *la baraquette* » au croisement de la nationale 100.
- **Fauque**, le moulin était situé 2 rue de l'église (*parcelle 372*) maintenant il y a le restaurant *Le Paséo*. Avant la guerre de 14 ce moulin avait une meule actionnée par un cheval, la presse elle, fonctionnait à



l'huile de coude, les costauds du village s'y faisaient les muscles !!! Le moulin a fonctionné pour la dernière fois en 1955 ; en février 1956, suite à un hiver rigoureux, tous les oliviers seront gelés. Il devait être modernisé pour la saison suivante. (*Son local était le lieu de rencontre des rochefortais, après les longues soirées d'été à discuter sur le banc de la mairie, l'automne venu, il offrait un abri propice pour prolonger les soirées qui n'étaient pas encore meublées par la télé ; tout les anciens ont encore en souvenir cette odeur agréable d'olives écrasées.*)

Le bâtiment date de 1724,, une pierre située au dessus du portail côté cour l'atteste.

- Nouveautés, Toilerie, Bonneterie : Boulaire, Gayte, Fauque

- Les principaux propriétaires et propriétés : De Casteljan, Pallejay, Le Château de la Rouvière, Le Hameau de la Bégude.

**Propriété Pallejay** : Les fermiers

- Heyrault de Pouzilhac, ils auront un fils, Léon tué à la guerre de 14. (*il figure sur le monument*)

- Bourret originaire de Pont Martin, la famille restera à Rochefort.

- Roman, ensuite ils iront à Panissière, la famille fera souche à Rochefort.

ensuite la propriété sera vendue à Gaston Nègre ce dernier la revendra à la famille Dubois, les propriétaires actuels.

**Le château de la Rouvière**, propriétaire de Casteljan, ensuite M. Talavigne l'achètera. Il mettait le vin en bouteille et assurait ainsi une partie de sa distribution, c'est ce vin qui était servi au café Paoli.

**Le Hameau de la Bégude**, propriétaire, la famille Maison-Neuve, deux frères et une soeur, l'un d'eux sera tué à la guerre, ils étaient originaires de Suisse, à l'époque le Grand village était une immense vigne.

### Avant ce siècle une tuilerie à Rochefort

**Le mas de la tuilerie**, sous Notre Dame, la maison Pécout, « *es plus vièl qué iëou* », dira Antoine, c'est une ancienne tuilerie, elle fonctionnait en 1866, il y avait 5 ouvriers, elle s'est arrêtée de fonctionner à la fin de ce siècle.

- Messagers de Remoulins à Avignon, d'Uzès à Avignon.

### Le courrier

**Bouisse** en voiture attelée à deux chevaux, fait deux fois par jour la desserte aller/retour Pont d'Avignon à Rochefort (*et Tavel*). Le matin départ à 7 heures de Pont d'Avignon, gare PLM, arrivée à Rochefort à 8 heures ; retour départ de Rochefort 10h30, arrivée 11h30 ; l'après midi, départ gare PLM pont d'Avignon 12h30, arrivée à Rochefort 13h30 ; retour départ de Rochefort 18h30 arrivée 19h30. (*Les rochefortais se souviennent du car Bouisse, avec son chauffeur « Chevalier », dans les années 50 ; ce dernier rendait des services, il faisait le commissionnaire, c'était un véritable colporteur, il pouvait tout fournir et assurait tous les services disponibles sur Avignon, c'est dire l'importance de son champ d'action.*)

Dans son descriptif André Laget oublie les Berger, il est vrais qu'il n'a pas compris dans cette liste, les exploitants, les travailleurs agricoles, les bûcherons (*bouscatiers*), les charroyeurs, les négociants. Etant aussi secrétaire de Mairie, il a probablement pris la liste des patentés pour documenter ce chapitre, il est vrai, qu'il ne pouvait, et cela même s'il les connaissait, donner la liste des braconniers, pourtant à cette époque pour certaines familles c'était le revenu principal.

### Les Bergers

- **Baume**, adjoint ensuite maire de 1910 à 1919, (*c'est lui qui aura la pénible tâche d'annoncer aux familles le décès d'un proche pendant la guerre de 14*) il était originaire des Alpes, sa bergerie était à côté de la maison Philibert, en face du lavoir, (*parcelle 14*), plus tard c'est la famille Philibert qui lui achètera sa bergerie.

- **Sorbière**, père de Dalhia épouse Chambordon, à côté du PUB (*parcelle 64*). Dalhia chantait à l'église, le lendemain de son mariage, elle se rendait à l'église, avec son beau chapeau, elle passe sous les fenêtres du café Paoli, (*plus tard boulangerie de Raymond Lamblard*) Antoine jette par la fenêtre une bassine d'eau sans regarder, il arrose Dalhia. Plus tard ils se raconteront mainte fois cette anecdote. Dalhia aura trois fils, Marius, Pierre et Joseph.)

- **Martin**, le grand père d'Eugène (*ils étaient aussi bouchers*), sa bergerie était située à l'angle de la rue petite calade et de la rue du Lavadas, elle sera démolie et transformée en place.

- **Poussin** dit *Titin*, sa bergerie était sous le Barry, elle sera vendue à un fils du grand père Rochas de la Rouvette, Titin était aussi Garde Champêtre, il habitait à l'angle de l'impasse du point du jour, la maison des Chanchou, elle appartient maintenant à la famille Piquet.

- **Mère Sorbière**, sa bergerie était dans l'impasse du Barri, la maison d'André Sorbière.

- **Savonne**, bergerie aux aires à côté de l'ancien terrain de foot, (*l'étoile sportive rochefortaise y stockait les accessoires et équipements de marquage*)

- **Charmasson** maison Jean Blanc, à la Rouvette, actuellement maison Rochas. (*à une époque ancienne l'héritage de cette maison provoquera un drame, il sera expliqué par ailleurs, une croix, "la croix de*

*Blaise", sera érigée sur le lieu du drame).*

- **Pécout**, la bergerie était dans l'ancienne tuilerie, le mas des tuilières, au pied de la montée de Notre Dame.
- **Jacoby** à la maison du grand père Jacoby à, la cane.
- **Guigue Séraphin**, il résidait dans la commune de Saze et il gardait ses bêtes sur le territoire de Rochefort.
- **Bernard**, à la grange de Belly.
- **Noué** à la Calvette, un grand oncle de Léopold Frichet, ces derniers ont encore un troupeau.
- **François Eustachi** le mari de la *Talli*, il avait son troupeau à la Louviane.
- **La ferme de Bel air**, il y avait un troupeau saisonnier.

### **La Sage Femme.**

Elle habitait où sera plus tard Alexandre Fauque.

### **Les Braconniers**

**L'affaire de Montibuis.** Le père d'Antoine était premier adjoint après la guerre de 14, un oncle d'Antoine, Trenquier, habitait avec sa femme à Montibuis. C'était un braconnier, on peut le dire maintenant il y a prescription, tous les samedi, avec son mulet, il se rendait en Avignon pour livrer du gibier à l'Hôtel d'Europe.

Un serveur avait remarquer ce trafic, à l'époque des cerises l'oncle et la tante viennent au marché de Rochefort, le serveur renseigné en profite pour rendre une visite à la ferme avec trois compères, l'enquête prouvera qu'ils se sont même un peu attardés en prenant du bon temps avec les provisions de la ferme (*on trouvera au cours de l'enquête une poêle laissée sur le feu par les voleurs*), ils ne voient pas le temps passer, surpris par le retour de Trenquier ils se sauvent en montant à la chambre, la maison étant à flanc de coteau ils sautent par la fenêtre, sur ces entrefaites l'oncle va dans la bergerie, il prend son fusil à baguette, toujours chargé pour le sanglier, il passe derrière la maison et les surprend pendant qu'ils sautent de la fenêtre, il tire et tue l'employé de l'Hôtel d'Europe, celui la même qui avait donné les renseignements.

Cette anecdote s'est passée entre 1920 et 1923.

Le Maire, Félix André, n'étant pas présent, le père d'Antoine, premier adjoint à l'époque, accompagnera le parquet durant toute l'enquête.

- **Le Grand Vincent**, c'était un berger, célibataire qui habitait rue de l'église à côté du moulin à huile (parcelle 372), il avait en permanence entre 150 et 200 pièges posés.
- **Blérac** dit *Sanquet*, il habitait en face Julia d'Abrieu, dans une impasse, derrière le café de France ; ce quartier était en ruine dans les années 1950.
- **Resquillon**, le spécialiste des petits oiseaux, il avait un jardin à la Fayssette et se promenait avec un seau sous le bras, il récoltait tout ce qu'il trouvait pendant que son chien faisait le guet, il habitait à la calade du Castellas.

*Et bien sur cette liste reste volontairement incomplète...*

### **Les maçons de Rochefort.**

Sous la troisième république, il y avait :

- **Marquis**, il construira des remises sous le barri et sera l'entrepreneur de l'aqueduc de Signargues de 1867 à 1874.

Avant la guerre de 14 pas de maçons résidants à Rochefort, après la guerre

- **Bertin Langlade** viendra s'installer au village, il referra une partie de la canalisation d'eau de Vaujus, il construira la belle maison Bachelard au croisement du puits de Férane et la remise de Philibert ; c'est lui qui démolira les deux maisons (*parcelle 121 et 122*) sous la municipalité de M. André (*dit Rabanèou*) entre 1920 et 1923, c'est la petite place située à côté de la boulangerie et attenante à la place du Comte Raymond VI. Les anciens par la suite la surnommeront la place de M. André.

*Anecdote : A l'origine une seule maison devait être démolie (parcelle 121), la démolition achevée les maçons rentrent chez eux, le lendemain ils devaient construire des contreforts pour soutenir la remise mitoyenne (parcelle 122), dans la nuit cette dernière s'effondrera, un âne, enseveli sous les décombres sera miraculeusement sauvé par des poutres. Vous remarquerez sur la façade de cette place les contreforts et les tirants ; la municipalité et le maçon n'ont pas voulu prendre de risques.*

- **Mayard** sera l'autre maçon d'entre les deux guerres il construira la villa Vincent, cette dernière était sur le terrain occupé actuellement par le centre médical, c'est lui qui construira le hangar de l'alambic quand Fauque le reprendra, c'était à l'angle de la rue de l'Alambic et de la rue petite calade. (*parcelle 38*)

### L'alambic et le distillateur

- **Roulet**, de la famille Verchières, il était à la bégude sur une propriété reprise plus tard par un armurier qui en fera un stand de tir.

- **Fauque**, allié aux Verchières, le reprendra après la guerre de 14, l'alambic était sous un hangar situé à l'angle de la rue de l'Alambic et de la rue petite calade. (*parcelle 38*), cet Alambic s'arrêtera au milieu des années 50.

**En France, la tradition de la distillation du marc** pour sa consommation personnelle s'est maintenue jusqu'à une époque récente. Chaque agriculteur avait auparavant le droit de distiller pour son propre compte 1000 degrés d'alcool pur, soit 20 litres à 50° ; c'était le **privilège du bouilleur de cru**.

Ce privilège était héréditaire ; il a été supprimé en 1960 sauf pour ceux qui le détenaient alors avec la possibilité de le transmettre à leur conjoint. Le bouilleur de cru et le distillateur aurait tôt ou tard disparus du paysage de nos campagnes, mais en 2002 une nouvelle loi abroge dès 2007 tout privilège ayant trait à cette tradition, décidément nos politiques manquent de patience, peut être que « *l'eau de vie* » au lieu de l'abréger, faisait trop de centenaires ; en décidant de retirer à une poignée d'anciens un droit acquis à la révolution, l'état n'a pas respecté ses engagements.

## Les fêtes et loisirs

Cette rubrique est en cours de documentation ; les rochefortais vivaient culturellement en autarcie, ils avaient développés dans le passé de nombreuses activités, qui ne faisaient appel qu'à des compétences locales. Le jeu de paume en est un exemple, même la balle était fabriquée par un artisan du village ; de nombreuses associations existaient, des groupes de musique, des troupes théâtrales ; les évènements laïques ou religieux, leur donnaient l'occasion de faire la fête : le carnaval, le premier mai, la fête de dieu, le passage au conseil, le feu de la St Jean, la fête Votive, la kermesse, les nombreux pèlerinages à Notre Dame ou bien des rochefortais se rendaient, la messe de minuit avec sa pastorale...cette liste n'est pas close croyez moi !!!



- **Un jeu oublié, le jeu de paume** - Les jours de fête, les rochefortais jouaient, sur la placette, devant le café de France, ils mettaient un bâton en travers pour séparer le terrain ; il y avait 5 joueurs d'un côté cinq de l'autre, la balle était confectionnée par le bourrelier, c'était un plomb garnis de bourre et recouverte de cuir, le tout était d'assez petite taille, le comptage des points se faisait comme au tennis, à Rochefort on jouait avec un gant.

La règle du jeu joué à Rochefort est tirée du jeu de paume Provençal, mais elle a été adaptée aux conditions locales, la balle trop dure ne pouvant rebondir le lancé était différent, de plus, il fallait se

protéger la main, le terrain occupait toute la place, donc 5 joueurs par équipe au lieu de 4, le reste du jeu est conforme aux règles de la région.

On y jouait aussi à Remoulins, St Hilaire d'Ozilhan, Valliguières, Tavel... Un grand nombre de joueurs ayant disparus au cours de la guerre de 14, ce jeu périlitera rapidement, les derniers grands joueurs Rochefortais, seront Edmond Laurent, Benjamin Camroux, Gilles...

Une carte postale ancienne représente la place du jeu de paume.



*Le jeu de paume.*

## Le patrimoine de Rochefort



### Le Castellas description.

L'ancienne église paroissiale a la forme d'une croix latine ; elle fait partie de l'enceinte féodale et domine toutes les constructions de Rochefort. L'architecture en est pauvre et grossière; l'abside, unique débris épargné par les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle, présente seule une certaine élégance et offre les caractères dont sont empreints les premiers monuments du christianisme. Elle fut dédiée à saint Bertulphe (en patois, *Bardoux*), *abbé du monastère de Bobbio, en Italie. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernière notice sur Tavel, Rostaing, évêque d'Avignon, donna St-Bertulphe à St André de Villeneuve, l'an 1189.*

La chapelle qui touche la sacristie était consacrée au culte de saint Alzias, et celle de face à la Vierge. Son cimetière occupait l'éminence placée près de la source qui fournit les eaux au pays ; on y voit encore au milieu des vignes, les restes mutilés d'un oratoire témoin muet, mais pourtant éloquent, des grandes vicissitudes de la contrée.

L'an 1602, le 4 juin, les consuls protestèrent contre le pitancier de l'abbaye du monastère St André, de ce qu'il ne leur faisait point reconstruire leur église, et souffrait que le service divin eût lieu dans le cellier de la maison claustrale. L'affaire traîna en longueur jusqu'au 5 juin 1634, époque à laquelle on s'occupa des travaux ; l'érection du clocher fut comprise dans les réparations.

En 1623, nous trouvons une série d'ordonnances de Richelieu qui donnent l'ordre de démolir les fortifications des villages de la région ; l'ordonnance de la démolition des remparts de Rochefort reste introuvable ; après les guerres de religion, les fortifications de Rochefort, en état de ruines, n'ont certainement pas été relevées, l'ordonnance devenait inutile, par la suite il est fort probable que la majeure partie des ruines de l'ancien rempart finirent dans le clocher en 1650.

### Historique des restaurations du Castellas

En 1586, suite aux guerres de religions l'église paroissiale et le château lui-même n'offraient guère que des ruines. Pour en sauver les restes, les consuls, conseillers, bailhes, et principaux habitants dudit lieu, se virent contraints d'invoquer la protection du roi et de Montmorency, promettant, par acte passé devant notaire, le 13 août 1586 :

*« fidèlement garder et maintenir le fort et église du dit Rochefort, en l'obéissance du roy, sous le commandement de monseigneur le duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général, pour sa Majesté, au présent pays de Languedoc, sans y recevoir les ennemis, à peine de rébellion et de désobéissance au roy et à y être punis comme rebellés, et selon que le cas le reconnaîtra, et les conseillers ont obligé leurs personnes et leurs biens pour l'exécution de la présente promesse que partage généralement toute la communauté de Rochefort soumise aux ordres du présidial . »*



Visiblement les démarches précédentes n'ayant pas aboutis, en 1595, l'église paroissiale tombe toujours en ruines à cause de son ancienneté et des guerres de religion. Elle ne tarde pas à s'écrouler en partie. On projette de la reconstruire, et on demande au sieur Scipion Raybaud, prieur de Saint André et pitancier de Rochefort, de participer à la dépense.

Scipion Raybaud fait la sourde oreille. Les consuls et les habitants se font de plus en plus pressants. Raybaud s'obstine, refuse le prédicateur qu'il est tenu de fournir pendant le carême. Les habitants, pour l'en punir, exercent des représailles sur la dîme des raisins et défense est faite à qui que ce soit de charger les bêtes de somme des décimateurs.

Un procès s'en suit ; Raybaud assigne les consuls et les habitants à propos de la dîme, ceux-ci demandent, à propos de l'église l'assistance de l'Archevêque d'Avignon, qui en 1600 rend visite à Rochefort, et ordonne au prieur de faire plusieurs réparations de l'édifice.

Rien n'est fait pendant plus de douze ans.



En 1613, l'Archevêque revient à Rochefort, le 1<sup>er</sup> consul de l'époque, Gervais, proteste auprès de lui contre la conduite de Raybaud.

Le 21 Janvier 1616, le prieur est assigné à comparaître .le jour même, devant l'official forain, pour être contraint à faire les réparations à l'église. Mais ce n'est que le 2 Mai 1618 qu'on obtient l'ordonnance nécessaire.

En 1620, l'église menace de s'écrouler complètement car rien n'a encore été fait. Enfin, Raybaud signe une convention par laquelle il s'engage à payer un tiers des réparations à faire. Mais il ne s'exécute pas et l'église croule en 1625, le 8 Décembre.

Le 20 Décembre, l'Archevêque d'Avignon enjoint à l'official de choisir un lieu pour célébrer l'office divin. On désigne une maison étroite.

En 1633, on vend des herbages à Rouvière Pelade pour le prix être employé à rétablir l'église, et l'on fait établir un devis.

M. Raybaud s'excuse toujours, ne s'exécute jamais ; il n'a que de belles paroles sans effet.

En 1634, le propriétaire retire la clé de la maison destinée au culte, et le service divin est interrompu. Alors les consuls sont autorisés par l'intendant de Machaut à saisir, à leurs risque et périls les fruits de la pitance à défaut de paiement du tiers de l'église.

Le bail est enfin passé vers 1640, pour la reconstruction de l'église et la réédification de la voûte, à Claude Maigret, maçon, au prix de 950 livres.

Vers 1650, on construit le clocher. *(L'église fut réparée encore en 1787, et on proposa alors de construire une tribune, qui, au reste, ne le fut jamais).*

En 1766, les 2 cloches de la vieille église, qui datent de la construction du clocher, sont refondues par M. Barbandy, fondeur à Nîmes. Celle du sud, fêlée, sera refondue en 1954, les parrains et marraines seront Maurice Fraysse et Bertille Langlade.

### **La chapelle St Joseph, 1734.** *(la Mairie jusqu'en 2012)*

Cette chapelle transformée en 1825 en hôtel de ville, servira d'école et de logement pour l'instituteur communal jusqu'au début de la troisième république. Sa construction date de l'an 1734, époque à laquelle Pierre Palejay, bourgeois du pays, la fit bâtir, en remplacement de la vieille église (*Castellas*) devenue vétuste et peut commode d'accès. On utilisera des pierres de l'ancien château pour la construire.



Le milieu de la voûte de la salle des délibérations porte une pierre qui constate sa fondation. Elle représente un petit écusson ayant deux lettres PP placées en sautoir sur une petite croix, et tout autour les quatre chiffres formant 1734, au dessus l'ancienne porte d'entrée de la chapelle, on remarque les deux lettres PP sur la grille en fer forgé

Le 23 février 1779, adjudication est donnée au sieur Bernard pour construire dans les trois mois une tribune dans l'église de la communauté, « *la chapelle St Joseph* ».

### **L'église actuelle, 1849.**

Cet élégant édifice, inauguré le 11 avril 1849, appartient à l'architecture gothique ; aigu de forme, hardi d'attitude, il montre avec orgueil son portail tout déchaqueté de sculptures. La grande rosace centrale est d'une ténuité charmante. La porte, avec ses colliers d'arabesques que couronne un gracieux chevron entouré de flammes, est flanquée de deux fenêtres et de deux niches taillées dans les angles de la façade. Cette partie possède, en outre, deux tourelles légèrement saillantes ; elles se composent d'un stylobate d'environ quatre mètres de hauteur, surmonté de deux étages hexagones, percés de fenêtre sur chaque face, au travers desquelles l'on découvre l'arête sinueuse d'un escalier à vis.

L'intérieur n'est pas moins remarquable; il renferme trois nefs. La voûte de la principale, ornée d'entrelacs losangés, s'appuie sur douze colonnettes, terminées par des pendentifs finement ciselés. Dix fenêtres occupent les entre colonnes.

Dix portiques, élevés sur douze colonnes, communiquent aux bas-côtés, convenablement éclairés par des fenêtres à rosaces. Trois autres portiques, placés près de l'entrée, soutiennent une tribune ourlée d'une capricieuse bordure. Les côtés du sanctuaire possèdent deux niches parallèles dont les encadrements sont pleins d'élégance et de légèreté. Trois autels en marbre décorent le fond des nefs. Parmi les peintures, nous citerons les douze stations de la Passion douloureuse; les lignes des personnages en sont sévères et les couleurs fortement senties. La boiserie de la chaire attire également une attention particulière, c'est un véritable chef-d'œuvre artistique. *(cette chaire sera supprimée en 1988)*

Nous sommes disposé à considérer cette église comme une des plus complètes et des plus harmonieuses de toutes celles qui existent dans le département. Dans cette oeuvre, M. Bourdon a fait

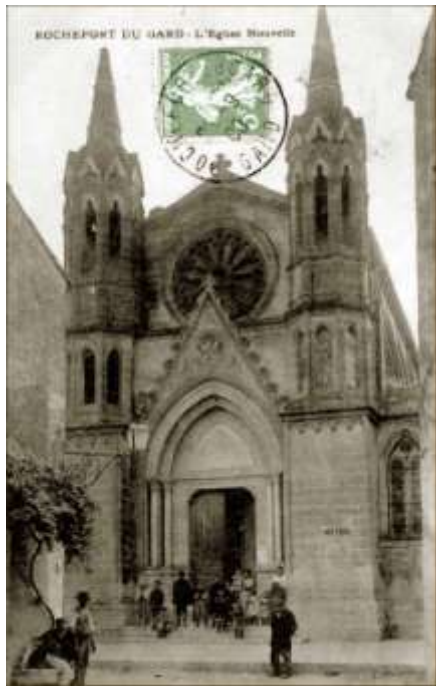


preuve du goût qui le caractérisait. L'église sera entièrement réalisée avec des pierres extraites de carrières de la région, pas de récupération locale.

En 1931 l'église se lézarde, les murs s'écartent sous la pression de la toiture, de grosses modifications sont envisagées, le maçon Vidal de Beaucaire place des tirants sur les murs latéraux et rehausse ceux-ci, (*à l'extérieur, on peut remarquer cette reprise, des cartes postales anciennes la représentent sous son ancien aspect*), cela permet de poser la toiture sur des poutres, et ainsi supprimer la poussée latérale. Le sol dallé en pierre sera refait en carrelages, à cette époque, l'abbé Hébrard officiait alors la paroisse, il fera enterrer sous la chaire, un seau de maçon plein de pièces de un sou, elles étaient démonétisées.

Les dates de la construction ainsi que celles des différentes restaurations sont gravées sur le premier pilier de gauche. (1849 - 1931 - 1988)

En 1954 une cloche neuve sera installée dans le clocher côté droit. Elle sera bénie le même jour que celle du Castellans.



### Consécration de l'église de Rochefort le 11 avril 1849

L'an mil huit cent quarante-neuf et le onze avril, M. Féline, curé de Rochefort, M. Valadier, maire de la commune, M. Davaud, président de la Fabrique, Nous Jean-François Marie Cart, évêque de Nîmes après avoir observé la veille tout ce qui est prescrit par le Pontificat pour la consécration des églises, avons procédé selon le rit indiqué par le même pontificat à la consécration de la nouvelle église de Rochefort et l'avons dédiée à Saint Bertulphe, abbé ancien patron de la paroisse. Nous avons également consacré l'autel fixe placé dans le sanctuaire. Les reliques déposées dans le tombeau, ou sépulcre de l'autel sont celles de saint Etienne et de saint Urbain, papes et martyrs. La cérémonie qui a commencé à sept heures du matin, n'a été terminée qu'à une heure et demie, a eu lieu en présence de M.M. Chabert, curé de Villeneuve, Nicolas Petit-Jean, curé de Roquemaure, Molin, curé de Pujaut, Blanc, curé de Domazan, Féline curé de Comps, Auvergne, curé de Tavel, Rath, curé de Saint-Mamert, Chancel curé de Fournès, les pères Maristes Balmé, Dumolard et Georges, M. Ferrand, vicaire de Roquemaure, qui ont signé avec nous.

Nous avons accordé une indulgence d'un an à toutes ces personnes présentes à la cérémonie et une indulgence de 40 jours à chaque anniversaire de la présente consécration.

Nous aimons à témoigner notre reconnaissance à tous les membres du conseil de la commune et du conseil de ta fabrique qui se sont imposés des sacrifices pour construire et orner cette église remarquable à tous égards et dans laquelle nous espérons que Dieu sera toujours loué et béni de siècle en siècle par les habitants de Rochefort.

François, évêque de Nîmes - Féline, curé de Rochefort - Valadier, maire - Signatures des prêtres et des marguilliers - (Extrait du registre du Conseil de Fabrique de la paroisse de Rochefort)

### L'aqueduc de Signargues

En 1867, après huit ans de formalités administratives le projet de percement de l'aqueduc de Signargues est en bonne voie. Un descriptif précis des travaux nous éclaire sur la façon dont ces derniers se sont réalisés. A partir de Vaujus, 700 mètres sont percés en tunnel, les derniers 200 mètres sont réalisés à ciel ouvert. Trois puits, creusés à intervalle, permettront d'évacuer les remblais. Ces derniers seront étendus sur les terrains communaux et sur un chemin, marqués par les lettres A et B sur le plan. Ce plan est publié avec les numéros des parcelles et les noms des propriétaires.

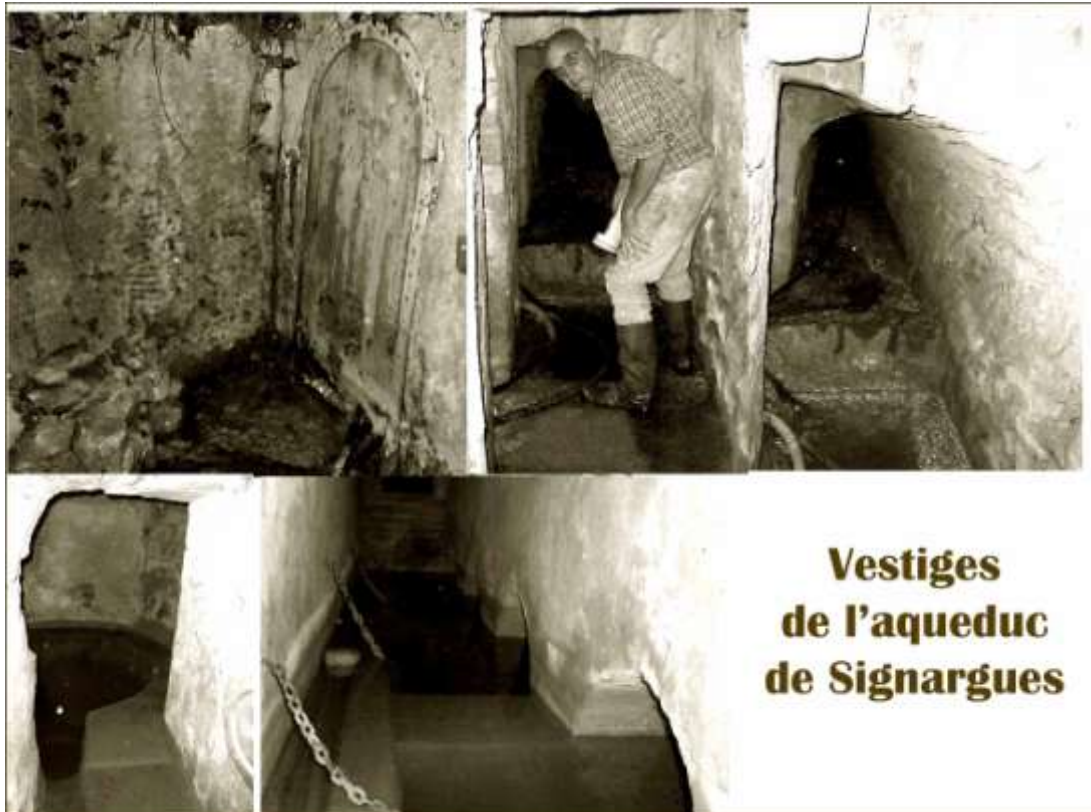
M. Bègue, architecte du projet, prévoit six mois pour sa réalisation, en réalité il a fallu 6 ans, dans cette histoire le plus incompetent n'est pas celui que l'on croit. Il est plus facile de réaliser un ouvrage avec une plume plutôt qu'avec une pioche !!!

En 1869, les travaux de percement du souterrain de Signargues marquent le pas. Les habitants du village n'ont pas envie de passer un nouvel été sans eau, le 3 février 1869, le directeur des travaux public fait un constat impitoyable. Extrait de sa déclaration, il dénonce le maçon de Rochefort qui a pris l'adjudication des travaux :

« Par son manque de prévoyance et son incapacité plusieurs malheurs étaient arrivés dans la galerie, d'abord lui Marquis s'enterra dans un éboulement, et un autre ouvrier eut le même sort et enfin un troisième ouvrier se tuait.

C'était alors vers la fin août, personne ne voulait plus travailler dans cette galerie, vu le peu de précaution que Marquis prenait de ses cintres et de ses étaçonnements, au point qu'il réduisit son chantier à quatre ouvriers et des plus incapables, qu'il maintenait là, pour que l'on ne puisse pas dire qu'il avait totalement quitté le chantier, enfin M. Marquis était complètement découragé... »

Les quelques initiés qui ont visité le tunnel se demandent bien pourquoi il serpente, ce n'était qu'une fantaisie, résultat de l'incompétence du premier maçon.



Notre cher directeur des travaux, M. Bègue nous sort alors un nouvel entrepreneur de son chapeau, le nommé Denoos, tous les problèmes devaient être réglés par sa seule compétence. Mais les problèmes s'accumuleront encore et l'eau ne sera pas là cet été et il faudra en passer 6 pour avoir la satisfaction de voir couler abondamment la fontaine. Le délai de réalisation donné dans le cahier de charge était de 6 mois, les travaux dureront 6 ans, bravo à l'architecte M. Bègue d'Uzès, pour des raisons inconnues à ce jour, ce dernier n'a pas suivi les travaux jusqu'à la fin, il a été remplacé par un autre architecte originaire d'Orange.

C'est ce dernier qui apportera des modifications en 1874 à la fontaine principale, initialement mal calculé, un dénivelé insuffisant ne permettait pas d'alimenter correctement tous les quartiers du village

### **Fontaine face à la maison commune**

En 1821 c'est la fin de grands travaux d'adduction d'eau. Une canalisation des sources de Vaujus au cœur du village est enfin opérationnelle. L'unique fontaine se trouvait alors devant la maison commune. (Un fronton reconstruit en 1834 est encore là pour en marquer l'emplacement, une fontaine moderne sera rajoutée par la municipalité Savonne.)

Lors de la visite de réception par l'ingénieur, une intéressante description du réseau nous donne un éclairage neuf sur l'utilité du souterrain de Paterne, ce dernier servait de passage à la conduite tout simplement.



### **Première canalisation source de Vaujus - Fontaine de la Mairie, 15 septembre 1821**

Nous étant transporté à cet effet dans le village. Nous nous sommes occupé le jour suivant de la vérification de l'ouvrage dont-il s'agit et nous n'avons pas été peu surpris de voir que la fontaine qui lorsqu'elle fut terminée coulait à plein tuyau ne donnait en tout qu'une fourniture extrêmement minime et qui ne pouvait pas être évalué à un pouce de fontainier.

Ayant pris des renseignements à ce sujet, il nous a été montré trois petites parties de la dite conduite où de petits suintements prouvant bien qu'en effet il peut se faire par là une déperdition, mais comme cette déperdition est trop peu de chose comparée à celle que la fontaine ne fournit plus, nous avons pensé qu'il devait y avoir une autre cause.

Nous nous sommes à cet effet transporté avec M. le Maire aux deux principaux déversoirs de la source où après avoir examiné leur structure qui est bien conforme au devis nous avons reconnu à notre grand étonnement, qu'il se ferait une déperdition d'eau considérable par les ouvertures qui dans le principe avaient été conservés autour du dit bassin pour s'assurer une plus grande quantité de manière que les ouvertures par lesquelles on croyait augmenter le volume d'eau de chaque source au lieu d'en donner enlèvent au contraire celle du dit bassin.

Ce que nous avons reconnu très positivement et que nous avons fait reconnaître à M. le Maire au moyen de corps flottants que nous avons jeté dans le bassin, et qui au lieu de se diriger du côté de la conduite faite pour recevoir les eaux se sont tous dirigés du côté de la dite ouverture par où l'eau s'est ouvert des issues souterraines qu'on avait pas pu prévoir.

Nous avons à cet effet donné l'ordre à l'entrepreneur de fermer bien hermétiquement la dite ouverture, de manière qu'il n'en eut plus d'autres que celle par lesquelles les sources arrivent dans le réservoir et celle par lesquelles elle est dirigée dans la conduite qui la transporte à la fontaine, et nous ne doutons pas que du moment que la dite opération sera faite les eaux en double de volume à la dite fontaine qui fournit bien en ce moment toute celle contenue dans la conduite ce dont nous nous sommes assuré par des ouvertures que nous avons faites aux dites conduites sur plusieurs points par leur jaugeage.

Nous avons le jour suivant parcouru avec M. le Maire toutes les conduites, réservoir et autres ouvrages dont nous avons pris la mesure pour servir de base au règlement de compte ci-après.

Il résulte de cette vérification que toutes les rigoles en tuyaux de fonte employées aux conduites sont de bonne qualité, bien posées et recouvertes de la manière indiquée dans le devis, que les réservoirs sont de même bien exécutés ainsi que la fontaine et les accessoires, mais que les maçonneries des conduites en général n'ont pas été faites avec tous les soins qu'on pourrait désirer qu'il n'y a cependant rien à craindre pour la solidité pendant les dix années de responsabilité voulue par la loi. Cependant vue que cette négligence dans les constructions peut occasionner un entretien plus considérable, nous avons cru de notre devoir de faire supporter à l'entrepreneur une perte de quatre cent francs à ce sujet.

Il résulte encore de cette vérification en de divers changements sur l'emplacement des conduites pour les établir avec plus de solidité qu'en suivant la direction ordonnée à cet effet par nous pour le bien de l'établissement et à fin que la fontaine puisse être placée au point désiré, il a été construit une longueur de conduite plus considérable que ce qui était prescrit dans le devis et que d'un autre côté l'entrepreneur ayant pour les mêmes motifs établi la fontaine moins loin que ce qu'elle devait être de la maison commune les tuyaux de fonte étaient moins long.

Nous avons vérifié également le souterrain de la butte (paterne) en nous étant convaincu que les filtrations qui peuvent arriver dans le dit souterrain à travers la maçonnerie de ses murs et de sa voûte peuvent être la cause de ce que les eaux arrivent trouble à la fontaine lors de fortes pluies, nous avons pensé avec M. le Maire qu'il devenait très prudent de couvrir la rigole de cette partie de conduite qui avait été laissée découverte par une tablette de pierre jointe en abreuviée avec un cendré comme le restant de la dite conduite, objet qui sera porté au compte dans le montant des augmentations.

Nous avons également reconnu que le dessin de la fontaine que nous avons cru devoir faire plus élégant qu'elle n'était dans le principe à raison de son nouvel emplacement ayant exigé une dépense plus considérable de la part de l'entrepreneur, il y avait lieu de lui en tenir compte avec d'autant plus de facilité que toutes les augmentations peuvent se compenser soit avec les diminutions à faire sur les articles, rétabli aux frais imprévus nous allons en démontrer le résultat par les mesures prises sur les lieux...

Les dépenses relatives à la fontaine se portaient d'après le devis à la somme de huit cent francs en bloc sans détermination de l'ouvrage à faire pour son exécution l'emplacement fixé par M. le Maire au devant de la maison commune exigeait un monument plus considérable. Le détail estimatif s'est élevé à quatorze cent francs nous avons pensé que le reste de la somme devait être pris sur les six cent francs de dépenses imprévues ce qui fait que le présent article est porté ici que pour mémoire...

### **Les puits.**

En 1830, construction d'une cage en pierre de Castillon, elle a son édicule décoré par une couronne d'où pendent 2 rubans, installation d'un système de pompe, à l'origine la cage était posée sur un soubassement constitué de dalles en pierre froide de Tavel ou de St Gervais, ces dernières

dépassaient à l'intérieur du puits, elle favorisaient ainsi le travail pour l'entretien, elle servait aussi de marchepieds à l'extérieur côté levier en permettant le déplacement de l'actionneur (*à Lussan la pierre est usée par les déplacements de ce dernier*).



Le mécanisme de cette pompe est rudimentaire, un levier extérieur actionné à bras par un mouvement pendulaire donne le mouvement à un vilebrequin reposant sur des paliers en bois, il transmet un mouvement alternatif par l'intermédiaire d'une longue tige en bois, qui descend dans le tuyau de puisage fixée à un piston probablement en cuir, ce dernier, situé juste avant le clapet crêpine reste toujours immergé, il est donc auto amorçant. (*La tige en bois était constituée par une suite de lattes de 3 ou 4 mètres assemblée en chevauchement fixé par des vis ou rivets en laiton, le tuyau de puisage étant toujours plein, la tige n'ajoutait pas du poids au mécanisme, ce système fragile devait être démonté régulièrement avant que la tige ne casse, dans ce cas c'était la catastrophe, il fallait alors sortir la tuyauterie, c'est ce qui est arrivé seulement 5 après sa mise en service*) L'eau s'écoule par l'intermédiaire d'un conduit dans une pile en pierre.

En 1835, certaines défaillances dans sa construction forcent la commune à réaliser des « *réparations extraordinaires* » sur la pompe, le concept même de la cage en pierre empêche tout démontage ; pour sortir la tuyauterie il fallait ouvrir la partie supérieure de l'édifice. Seulement 3 ou 4 pompes de ce type auraient été construites, une pompe identique existe encore à Lussan, elle puisait l'eau à 15 mètres de profondeur et fonctionnait encore à une époque récente. Le puits original de Rochefort se trouvait sur la place du lavoir (*son emplacement est indiqué sur le plan du projet de construction de ce dernier en 1855*), ne fonctionnant plus et gênant l'accès à la filature (*actuellement école*), la municipalité décide de libérer la place, en 1855 la cage en pierre sera démolie (*la pompe n'existait plus à cette date*) et reconstruite avec soins sur le puits de Pousqueyras construit en 1831, le puits du lavoir sera comblé.

En 1831, projet de construction d'un puits communal au quartier de Pousqueyras (*devant la poste*), il sera terminé le 28 septembre 1838. Ce dernier figure déjà sur le cadastre de 1836, (*il est devant l'actuelle poste*).

En 1839, une description du puits communal de Pousqueyras, situé dans la grand'rue nous est donnée à l'occasion de petits travaux. Il possède une margelle surmontée d'une ossature en fer. Cette dernière supporte une poulie. Il est prévu d'ajouter une deuxième poulie. A certaines heures il y a de l'affluence autour de l'unique seau communal, de plus, il est prévu d'installer trois grandes piles pour la lessive.

En 1855, la cage en pierre de taille du puits situé place du lavoir, sera démonté et remonté sur ce puits. Ce travail sera réalisé par l'entrepreneur qui construit le lavoir.

Le 5 novembre 1855 est dressé le plan d'une conduite entre l'autre puits (*puits couvert en face la maison Roux, comblé dans les années 1980*) et un nouveau lavoir en construction. (*actuel*) Une prise d'eau dans ce puits à trois mètres vingt cinq centimètres de profondeur permettra une alimentation gravitaire. La tranchée à ciel ouvert ou en tunnel, cela au grès de l'entrepreneur, restera ouverte jusqu'au moment de l'épreuve finale de la canalisation à une pression de cinq atmosphères. Le puits de la source à l'époque ouvert sera voûté en pierre de taille et au milieu de cette voûte sera laissée une ouverture de 60 cm carré, fermé par une dalle mobile en pierre dure de 10 centimètres d'épaisseur armée de deux forts anneaux en fer le tout sera recouvert par une chape en béton de quatorze d'épaisseur à quarante centimètres en dessous du sol de la rue. C'est sur ce puit que sera installé une pompe en fonte que les anciens rochefortais ont connus, cette dernière figure sur une carte postale du début du siècle.

En 1716, nous retrouvons le dossier de réparation de puits, situé dans le quartier d'Anduzon, à la limite des territoires de Rochefort et Valligières.



## Le lavoir

Le 5 novembre 1855 est dressé le plan d'une conduite entre l'autre puits (*puits couvert en face la maison Roux.*) et un nouveau lavoir en construction. (*actuel*) Une prise d'eau dans ce puits à trois mètres vingt cinq centimètres de profondeur permettra une alimentation gravitaire. La tranchée à ciel ouvert ou en tunnel, cela au grès de l'entrepreneur, restera ouverte jusqu'au moment de l'épreuve finale de la canalisation à une pression de cinq atmosphères. Le puits de la source à l'époque ouvert sera voûté en pierre de taille et au milieu de cette voûte sera laissé une ouverture de 60 cm carré, fermé par une dalle mobile en pierre dure de 10 centimètres d'épaisseur armée de deux forts anneaux en fer le tout sera recouvert par une chape en béton de quatorze d'épaisseur à quarante centimètres en dessous du sol de la rue.

En remplacement d'un ancien lavoir, (*ce dernier réalisé en 1776 sur adjudication par le sieur Bernard, sous l'administration du premier consul Palejay*), un lavoir à deux bassins sera construit, les murs seront en pierre de taille des carrières de Castillon de 45 cm d'épaisseur et 55 cm de hauteur, y compris les pierres de recouvrement qui seront en pierre dure de St Gervais ou de Tavel, taillées en pente et à rebord intérieur.



Douze colonnes de l'ordre Paestum supporteront la couverture, décidément on aime le style néo-grec sous le second empire. La toiture de ce lavoir sera supportée par une charpente assemblée en pavillon c'est à dire reposant sur douze colonnes de l'ordre Paestum.

Les bois de charpente seront en sapin écaris à visse arrêtées et franches assemblées à tenons et mortaises, boulonnées aux angles et aux pignons. Les fermes maîtresses seront exécutées avec des pièces de bois de 30 cm

## Fontaine de la place

En 1858, dans un premier projet le Maire Valadier avec son conseil décide d'ériger une statue du Comte Raymond, bienfaiteur de la commune sur la fontaine de la place. Après mûre réflexion M. le Maire a été amené à penser que la demande en autorisation auprès du gouvernement pour l'érection de cette statue entraînerait des longueurs préjudiciables aux habitants manquant d'eau depuis longtemps et désireux de jouir de cette fontaine à brefs délais. Il propose de substituer sur cette fontaine un autre sujet allégorique dont le plan a été dressé par l'architecte Bègue. Malgré cette décision, du 26 septembre 1858, empreinte de sagesse l'administration égale à elle-même y trouvera à redire. La culture et le régionalisme de nos élus, rochefortais, nous surprend agréablement.

En 1873 il est décidé de surélever le système de distribution des eaux pour faciliter l'approvisionnement aux différentes bornes fontaines du village. Une colonne en pierre froide de 2,50 m, va être interposée entre la base et le socle fonte de la statue. Dans ce socle un système astucieux de répartition des eaux sera incorporé. Il permet, en outre, de forcer le débit sur un secteur donné du village, en cas d'incendie.

En 1875, la municipalité continue à développer le réseau d'eau de la commune, une fontaine sera construite sur la place du Barry, contre la maison de Crousier Luc. Il était prévu de l'installer contre la maison de Fauque Hypolite, ancien maire, mais ce dernier s'y oppose d'une manière formelle, cette

disposition plus économique, tuyauterie plus courte et dénivelé plus favorable, permettait une alimentation depuis la fontaine du lavoir, mais avec la position plus élevée de la place du Barry, il faut remonter l'alimentation à la colonne de répartition de l'école des sœurs.

Les raisons de la position de l'ancien maire et sa non prise en compte des intérêts de la commune ne peut être jugée à la lecture de ce seul document. Ce dossier nous livre une histoire complexe, cela fera peut-être l'objet d'une autre publication.

Dans ce même document un projet de construction d'un abreuvoir elliptique (*connu des anciens Rochefortais*) est exposé. Cet abreuvoir positionné dans le prolongement du grand axe du lavoir à une distance de 4 ou 5 mètres établira ainsi une certaine symétrie agréable à la vue. Il sera alimenté par les eaux de fuite de la fontaine de la place, son déversoir alimentera le premier bassin du lavoir. Dans ce descriptif il est prévu de démolir un ancien abreuvoir vétuste, de forme diagonale, qui coupe la place du lavoir, pour favoriser la circulation.



## Le lavadas

Tous les anciens de Rochefort se souviennent, la fontaine de l'amour coulait en permanence, le trop plein de son abreuvoir empruntait une rigole souterraine, qui devenait à ciel ouvert à l'angle de la poste et de la grand'rue, elle se jetait dans le lavadas (*de la poste*) ; le lavadas était un ruisseau qui jusqu'en 1840 marquait la limite Nord du village, il collectait les eaux de sources et de pluies ainsi que celle des fontaines. Il comprenait : la rue Nègre, la rue de la poste, ensuite en souterrain, un petit bout de la petite calade et la rue du lavadas, il débouchait place du lavoir où il alimentait une mare qui servait de lavoir ce lieu était baptisé le lavadas. Avant la mise en service de la première fontaine de la place (1856), la fontaine de la maison commune s'écoulait déjà dans la grand'rue mais sa rigole était située de l'autre côté. Jusqu'aux années 1980, date de réfection de la rue, certaines servitudes existaient encore. (*il y avait un pont devant le café du cours*)

## Les 4 moulins

Le 3 avril 1828 la construction d'un troisième moulin à vent est envisagée, **le moulin des aires** (*école Pie XII*). A cette date, il y en avait deux autres, **le moulin de la roche du Peyron**, (il figure sur la carte de Cassini de 1783) route de Saze, construit par le seigneur d'Arpajon en 1553 (*à la révolution ce moulin étant seigneurial, il sera très certainement confisqué et revendu comme bien national*) et **le moulin de la garrigue**, construit certainement après la révolution (*l'autre moulin, seigneurial, détenant un privilège d'exclusivité*). Ces deux moulins ne suffisaient pas à moudre le blé récolté par les Rochefortais, Il fallait faire moudre le grain dans les environs. Avec le soutien du maire, deux Rochefortais, Miraman et Vellay, vont construire cet édifice.

Sur la carte de Cassini de 1783, est signalé, **quartier du Moulinas** une ruine de moulin à vent, construit en pierre, ce moulin était situé, administrativement, dans la commune de Saze.

## Ecoles, filature et château d'en bas

En 1825, la **chapelle St Joseph** sera transformée, au premier étage Mairie et au rez-de-chaussée école des garçons. Une partie attenante sera aménagée en logement pour l'instituteur.

Création de l'**école des sœurs en 1858**, avec les sœurs de Besançon (*au château*) et l'**école des frères, en 1869** par les frères des écoles chrétiennes (*dans l'ancienne filature attenante, Dibon-Toulouse*). Ces derniers remplaceront l'instituteur public dès la rentrée 1869. Les sœurs de Besançon et les frères de la Doctrine Chrétienne seront remplacés par des enseignants laïques lors de la rentrée 1881-1882. Les rochefortais, ne se souviennent plus de cette période où l'enseignement à l'école publique était réalisé par des religieuses et des religieux. La mémoire collective est amnésique, quand elle le veut bien. Il est des événements que Rochefort a voulu oublier. André Laget, instituteur laïque, dans son livre sur l'histoire de Rochefort, publié en 1909, fait une impasse surprenante sur cet épisode. Je vous en laisse juge: «*La commune possède un cimetière qui devra bientôt être agrandi. Elle possède aussi, comme toutes les communes d'ailleurs, certaines propriétés bâties : Une mairie coquette et spacieuse qui peut loger un fonctionnaire, deux grands immeubles, servant de maisons d'écoles, l'un ancien «château» l'autre ancienne filature de soie...*» L'épisode suivant n'a pu passer inaperçu à notre instituteur. Dans les locaux de l'école communale des garçons, le 16 octobre 1881 l'adjudication du mobilier laissé par les frères de la doctrine chrétienne sera réalisée. Avant d'être laïque, les écoles des garçons et des filles, (*filature et maison bourgeoise appelée pompeusement « château »*) seront école des frères et école des sœurs !!!

La date de la construction du « *château* » reste pour le moment une inconnue. Sur le cadastre de 1836, M. Toulouse est le propriétaire de cet ensemble.

## Filatures (\*)

Description de la **filature de soie Dibon ou Toulouse**. (*école des garçons*) rue du Lavadas. La Filature de soie autorisée en juin 1841, terminée en 1843 par Isaac Paul époux Dibon dit Toulouse à côté d'une maison de maître appelée le château ; passe en 1859 à Jules Tassel ; arrêt pendant la crise et immeuble cédé à la commune pour l'établissement d'une école en 1872 ; cette transformation entraîne le raccourcissement du bâtiment de l'ancien atelier côté ouest et son élargissement sur la rue. En Février 1852 autorisation pour une chaudière et une machine à vapeur, 36 bassines. Surface bâtie en 128m<sup>2</sup>, gros œuvre en pierre ; calcaire ; pierre de taille, toiture en tuile creuse, plan rectangulaire régulier, 1 étage carré, charpente en bois apparente, toit à longs pans, escalier intérieur ; escalier tournant ; en maçonnerie, arc plein-cintre ; rectangulaire

Description d'une deuxième **filature de soie de Joseph Crouzier** construite en 1846 (*quartier de la filature, route d'Avignon*) pour remplacer un petit atelier qu'il possédait dans le village de Rochefort. (*sous le barri, la maison à l'arche*) Passe à son fils Joseph, qui interrompt l'activité au moment de la crise et la reprend ensuite jusque vers 1890. 1913 : agrandissement (*2e pièce le long de l'atelier*) et transformation en fabrique de fruits confits par Jacques Charrol, confiseur à Carpentras, puis par son fils Gilles. Abandon vers 1925 et transformation en hangar agricole puis en porcherie par Ranquet Félicien qui achète en 1934. Bâtiment actuellement inutilisé. Le 8 décembre 1851, autorisation pour une chaudière et une machine à vapeur pour 20 bassines. Ne fonctionne pas en 1871, 37 bassines en chômage en 1891.

Description du bâtiment, atelier en rez-de-chaussée ; mur sud en pierre de taille calcaire ; toit en appentis massé devenu à longs pans par le doublement du bâtiment en 1913 ; cheminée circulaire en brique conservée sur 6 m ; côté ouest coconière et maison à un étage carré ; à l'arrière, hangar en appentis couvert en tuile mécanique gros œuvre en calcaire ; pierre de taille ; enduit, couverture en tuile creuse ; tuile mécanique, 1 étage carré, charpente en bois apparente, toit à longs pans ; appenti, arc plein-cintre ; rectangulaire.

(\*) Extrait de la base de données Mérimée - Ministère de la Culture et de la Communication - direction de l'Architecture et du Patrimoine.

## Les rues et routes

- Après 1836 (*cadastre Napoléon*) et avant 1841, date de la construction de la maison Muller, la grand'rue, sera prolongée jusqu'à la départementale (*arrêt de car*). Elle se terminait au niveau de la rue Nègre. (*réalisation sur la parcelle 84*)

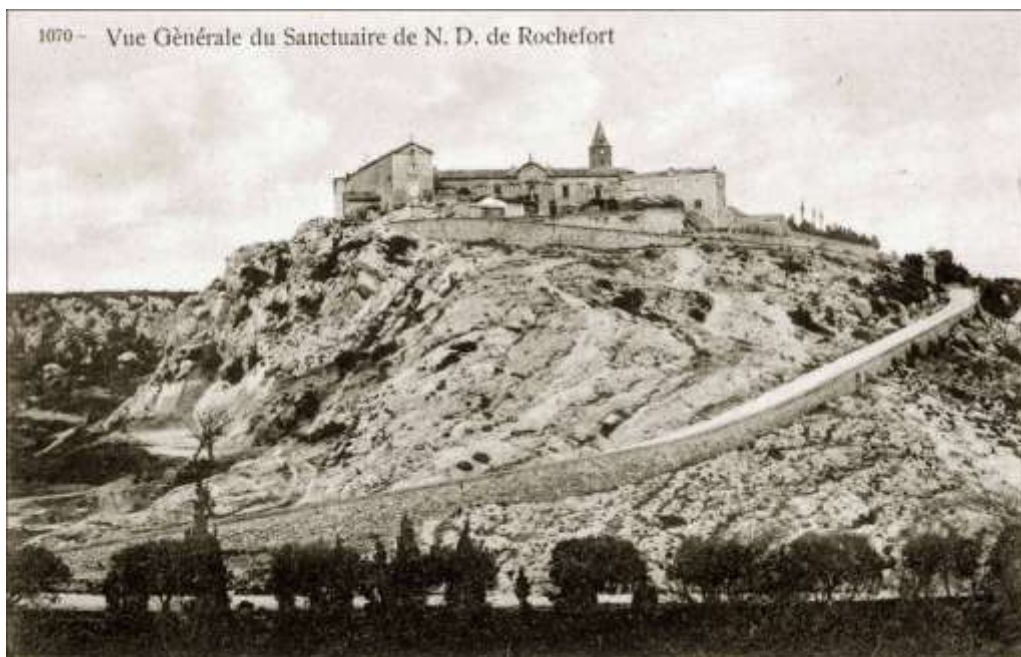


- Le contournement de Rochefort par la route Roquemaure/Remoulins est encore en projet en 1855, elle rentrait dans le village à partir du croisement du puits de Férane (*quincaillerie Mathon*), le chemin existant sur le tracé de la future route de Remoulins s'arrêtait au vieux chemin de Notre-Dame. (*le feu rouge*) Entre ce dernier point et le puits de Férane il n'y avait que des terres. La route sera réalisée sous le second Empire. Une anecdote, Napoléon III passera et fera une halte à Rochefort, il achètera du tabac au buraliste du village (*maison Comiti, parcelle 145*).

- Construction du chemin vicinal de Notre Dame en 1863, la construction de cette nouvelle route, fut principalement l'œuvre de M. Ménigot, sous-préfet d'Uzès. Lors de sa première visite à Notre Dame de Rochefort, le 9 septembre 1862, ce magistrat fut frappé du mauvais état du chemin. Il en parla au Supérieur, de qui il apprit avec étonnement que la commune de Rochefort ayant revendiqué la propriété de la montagne, et ayant obtenu gain de cause devant le tribunal d'Uzès, après un premier échec devant le juge de paix de Villeneuve-lès-Avignon, l'entretien des chemins était l'affaire de la commune.

Aussitôt, le sous-préfet conçut le projet de restaurer ce chemin et de le faire classer comme chemin vicinal de Rochefort. Dès le lendemain il en parla chaudement à Villeneuve-lès-Avignon, devant les maires du canton et l'agent-voyer de Roquemaure, disant qu'il voulait que ce chemin fût fait, qu'il s'en occuperait activement, qu'il en parlerait au préfet de Nîmes, et qu'il solliciterait, s'il était besoin, un secours en argent auprès du gouvernement. En même temps, il donna ordre à l'agent-voyer de se transporter, dès le lendemain sur la montagne avec ses cantonniers, le maire de Rochefort et quelqu'un des Pères de Notre-Dame ; de tracer un chemin plus commode que celui qui existait, de lui en envoyer le plan et de le faire afficher et publier dans la localité, suivant les formalités prescrites par la loi. Ce qui fut exactement fait et exécuté ; mais le conseil municipal repoussa ce projet.

M. Ménigot s'assura l'appui du préfet du Gard, le baron Dulimbert, et de l'agent voyer en chef du département ; et le 8 janvier 1863, il vint à Notre-Dame, avec les agents-voyers d'Uzès et de Roquemaure. Ces messieurs arrivèrent à 11 heures, déjeunèrent au couvent avec M. de Talode du Grail, le maire et l'adjoint de Rochefort. Ensuite, ils se mirent à parcourir et à étudier presque toute la montagne, pour tracer un chemin qui menât aussi directement et aussi doucement que possible à la chapelle, en partant de la route de Roquemaure à Rochefort. Le plan adopté ce jour-là subit quelque modification l'année suivante, il vint en personne le 2 juillet 1863, annoncer aux Pères le classement du chemin de la montagne comme chemin vicinal. D'après les notes du P. Duzellier, alors Supérieur, les travaux de la route coûtèrent environ dix mille francs ; la commune donna 2276 francs, le reste fut fourni par le couvent.



*Le chemin de Notre Dame, construit en 1863*

- C'est en 1888 que sera réalisé la troisième voie d'accès au Castellans, des maisons seront démolies, la murette est le remblai de la route seront réalisés avec diverses ruines, celles restantes du château et celles résultants de la démolition de plusieurs maisons, (*parcelles 146, 147 et 148, entre la maison Comiti et la maison Jacoby, la réfection de la façade de cette dernière est datée « sur l'encadrement de la porte » de 1890*). Auparavant le Castellans n'avait que 2 accès, celui du sud ouest et celui du nord ouest.

Un local pour la pompe à incendie sera réalisé sur une des parcelles des maisons démolies, la pompe fera sa dernière sortie opérationnelle en 1952, pour éteindre le feu de cheminée de la maison Dubois, ancienne maison Palejay, ensuite elle se couvrira de poussière et ce n'est que quelques décennies plus tard qu'elle sera « *dépoussiérée, lustrée, vernie et peinte* » pour être présentée à l'intérieur du Castellans



Plaque apposée sur la façade, maison Jacoby

## Les cimetières

- Des traces d'un ancien cimetière sont signalées par le père Jobert de Notre Dame en 1861 : « *il reste d'une ancienne église qu'un petit oratoire, en très mauvais état. Il est situé au pied du coteau, à l'ouest du village. On trouve encore dans ce lieu les fondations de l'église, et les restes du cimetière, où l'on a continué longtemps à enterrer les morts. L'endroit du chemin, où s'arrêtaient les convois funèbres, est connu et désigné sous le nom de la pause* », il reste encore présent dans la tradition orale, c'est St Bardou, il était dans le vallon du grand pont à droite, une centaine de mètres au dessus de la route de Remoulins, Un autre très ancien cimetière est à gauche de la route de Remoulins, à la sortie du grand virage du grand pont.

- Un cimetière figure sur le cadastre de 1836, il sera désaffecté par la suite, une croix marquera l'emplacement de ce sol sacré, plusieurs cartes postales d'époque, nous la représente avec une fontaine en avant-plan, et le Castellans en arrière plan. En 1920, un monument aux morts sera construit, la croix sera placée en retrait à l'angle du terrain. Plus tard, elle sera installée à quelques mètres de là, sur la placette de la vigne réalisée par la municipalité Savonne.

- Le cimetière actuel route d'Avignon, figure déjà sur le cadastre de 1836, lors de sa construction, il aura une forme triangulaire, il sera surnommé le chapeau pointu ; dans la mémoire rochefortaise, l'évocation du grand séjour au chapeau pointu, donne toujours un frisson dans le dos. Il sera agrandi plusieurs fois au fil des ans. (1863 et 1933)

- Un autre lieu d'inhumation à côté de la vieille église, lors de l'installation d'un système d'illumination, une tombe a été découverte côté nord, à gauche de la porte d'entrée principale. De plus lors des travaux d'installation des réservoirs, (*ces derniers aujourd'hui n'existent plus*) il a été trouvé plusieurs tombes dans l'aile droite du Castellans. L'histoire de ces tombes n'est pas muette, lors d'une restauration du monument, sous l'ancien régime, un généreux donateur exprime le désir d'être enterré à l'intérieur de l'église.

- Sur le territoire de la commune il y a aussi le cimetière de Notre Dame. Créé certainement à la fin du XIIIe siècle, suite à une bulle d'Urbain II qui accordera le droit d'inhumation ou de sépulture à ce sanctuaire.

- D'autres sépultures seront trouvées, au dessus de la cave coopérative, à la limite du lotissement, de grandes pierres tombales seront découvertes lors de travaux de défoncements. Une tombe isolée très ancienne sera découverte à l'est de la Rouvière, elle sera fouillée par un archéologue.

### **Les huit croix**

La documentation sur les croix a été réalisée par l'association Aïgo I Font.

#### **LA CROIX DES YEUSES (1808)**

Située route de Tavel en face la Rouvette

Les yeuses sont les chênes blancs et derrière se trouvent les "*innavai*"

En occitan : in = dedans -

avai = mâte de chênes kermés

Soit : dedans une mâte de chênes kermés.

Lieu où se serait produit un accident de la famille CHARMASSON en faisant une coupe de bois.

#### **LA CROIX DU CASTELLAS**

Située sur le Rocher

La croix fût édifée sous l'administration de M<sup>o</sup> Toulouse, Maire, en 1817. Lors des Rogations, chaque matin durant une semaine, les villageois allaient en procession pour bénir les terres agricoles.

En novembre 1950, un film fût tourné à cet emplacement : Passion - "la vie du Christ". Les acteurs étaient tous Rochefortais, parmi eux ils y avaient deux fils de Vincent GIZARD : l'un qui avait 3 mois faisait le petit Jésus, le cadet représentait le Christ portant la croix.

#### **LA CROIX DE SAZE (1811)**

Située sur le rocher

Elle fût construite à la demande du consul LAURENT.

Voici les inscriptions qu'on peut lire :

**PIRI LP<sup>VE</sup>  
DE SVBVRBIS  
EREXIT  
LAUREN LAMA  
CENS**

#### **LA CROIX D'ANGELIER**

Située en face le cimetière.

C'est une vieille famille de Rochefort et Tavel où vivent encore aujourd'hui des descendants.

Cette croix a été construite à cause d'un accident avec une jardinière dont le cheval se serait emballé.

Une personne aurait été mortellement blessée.

#### **LA CROIX DE BLAISE**

Située au chemin du Plan.

Ancienne famille rochefortaise. A la mort du père, il y eut un différent entre les deux frères. Après une mauvaise dispute, l'un d'eux aurait blessé mortellement son frère.

#### **LA CROIX DU VIEUX CHEMIN DE NOTRE-DAME**

Située à l'entrée du vieux ch. de Notre Dame

Elle fût installée en 1811-1950 pour faire la morale aux enfants de cœurs de l'église.

EGO - SUM - VIA

Toi qui es le chemin de la vie

En occitan :

Tu ques siés lou camin ensigno-me la draio

Toi qui es le chemin, donne-moi la bonne voie.

#### **LA CROIX DES AMANDIERS (1853)**

Située en face la maison de M. VACARIS

Les chevaux d'une diligence se sont emballés dans le virage, celle-ci s'écrasa contre le talus. Les passagers se retrouvèrent éjectés à plusieurs mètres et par miracle, il n'y eut aucun blessé.

#### **LA CROIX DU MONUMENT**

Située sur la placette de la vigne

C'est la croix qui était placée dans l'angle du Monument aux morts. Auparavant, à l'emplacement de ce dernier, il y avait un cimetière. Donc, on peut penser que cette croix appartenait au cimetière.

## **Le patrimoine Forestier**

L'expansion dommageable du chêne vert dans notre forêt est cause d'un véritable désastre écologique, cet arbre, trop rustique, à feuille non caduque, ne produit pas l'humus indispensable à la survie d'autres espèces ; il a tué la biodiversité. L'homme avec ses méthodes barbares de déforestation par le feu pour favoriser les pâturages, a stérilisé le sol, le chêne vert lui seul peut survivre. Le micro climat local s'en trouve profondément modifié, pas d'arbres à feuilles caduques,

donc pas d'humus pour éponger la pluie, tempérer les inondations et favoriser les fermentations nécessaires à sa transformation en terreau, source de vie pour toutes les plantes.

Si vous désirez voir la forêt originale de la région, allez faire un tour à la Valbonne et vous pourrez constater ce qu'était la forêt de Rochefort. Le récit d'un technicien des Eaux et Forêts est explicite :

« Dans quelques-uns de ses plus beaux thalwegs, le milieu intérieur de cette forêt (cet à dire l'état hygrométrique) et la flore riche et variée du sous bois d'où s'élancent, à l'assaut des cimes des grands chênes, des lianes vigoureuses, réalise un ensemble dont on ne trouve nul exemple, ici, qu'en montagne.

Le hêtre lui-même, essence nettement montagnarde dont la limite inférieure de l'aire d'occupation coïncide assez bien avec le niveau inférieur d'arrêt des brouillards persistants en hiver, soit 800 à 850 mètres pour les Cévennes, s'est perpétué, spontané, dans cette station bas-languedocienne de Valbonne ; et on est là à 100 mètres seulement d'altitude... cette forêt, véritable relique du passé, est le témoin irrécusable d'une végétation forestière brillante, qui dans un passé relativement peu reculé débordait largement tout autour de son aire naturelle. Elle atteste ainsi à la fois la force destructrice et la puissance conservatrice de l'homme. »

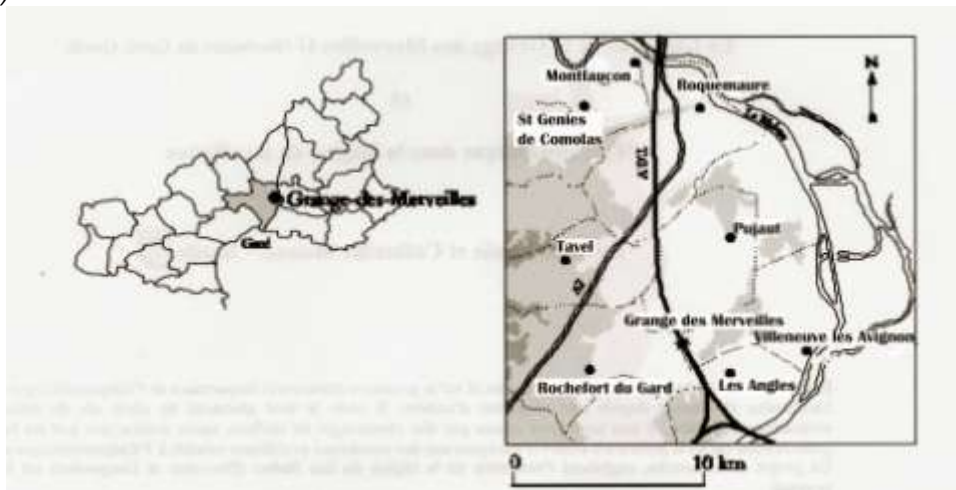
Extrait d'une communication de A. Flaugère, Inspecteur des Eaux et Forêts à Nîmes en 1926.

## Archéologie

### Épipaléolithique

- En 1996, la Grange des Merveilles, située sur le tracé du TGV, est venue apporter les premiers éléments depuis les années 1950 sur la période de l'Épipaléolithique, autour de 11 220 ans BP (± 95 ans), qui signe un réchauffement du climat.

F. Bazile et C. Monnet-Bazile (1998) - *Le gisement épipaléolithique de la Grange des Merveilles II, Rochefort-du-Gard, Gard. Note préliminaire.* Bull. So. préhistorique française, t. 95, n° 4, pp. 467-474, 6 fig.).



### Néolithique

- A proximité de Rochefort, dans la commune de Saze deux grottes seront fouillées par M. Nicolas en 1884. L'une très grande, située entre les rochers néocomiens à leur jonction avec la molasse, est ouverte au midi. M. Nicolas y a recueilli des ossements humains, un foyer de cendres sans silex, deux perçoirs en corne de cerf, une épingle en os brisée, des poteries à dessins sur les bords faits au pouce et à l'ongle.

- Une autre (*grotte François*) est située un peu au nord de la précédente, au bas d'un escarpement rocheux. Fragments nombreux de poterie, sans silex ; deux coquilles perforées, l'une de cardium, l'autre de pétoncle, ensuite, deux morceaux de bronze et une anse en U qui pourraient ne remonter qu'à l'époque romaine.

Ces 2 grottes seront occupées à l'époque romaine.

- Un habitat du chasséen, néolithique (3500-3000 av. JC) sera trouvé aux Fontaines, route de Tavel par MM. Roudil et Bazile. Les Fouille de 1984 permettront de découvrir un matériel fragmentaire en silex, grattoirs, flèches, perçoirs, burins tessons de céramique, et des fragments d'os.

Documentation Georges Mathon

